

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2016 B 03876

Numéro SIREN : 812 878 742

Nom ou dénomination : EXOTEC

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt 12291

# EXOTEC

DocuSigned by: Certifiés  
conformes  
29/5/2024 | 16:39 CEST  
E279CC5350F948T...

## Etats Financiers Consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

## Table des matières

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ.....	5
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	6
BILAN CONSOLIDÉ.....	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ.....	8
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	9
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	10
Note 1. Informations générales .....	10
1.1 Présentation du Groupe.....	10
1.2 Date d'arrêté des comptes .....	10
1.3 Événements significatifs de la période .....	10
Note 2. Principes comptables .....	11
2.1 Base de préparation.....	11
2.2 Adoption de normes nouvelles et révisées.....	11
2.3 Méthodes de consolidation .....	12
2.3.1 Entités contrôlées .....	12
2.3.2 Transactions intragroupe .....	12
2.3.3 Transactions en monnaies étrangères et conversion .....	13
2.4 Recours aux jugements et aux estimations .....	13
2.4.1 Estimations.....	13
2.4.2 Jugements .....	14
2.4.3 Continuité de l'exploitation .....	14
Note 3. Périmètre de consolidation.....	15
3.1 Liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation .....	15
3.2 Évolution du périmètre de consolidation .....	15
Note 4. Produits et charges (hors résultat financier) .....	16
4.1 Produits d'exploitation.....	16
4.2 Coûts des ventes .....	18
4.3 Charges d'exploitation .....	18
4.4 Autres produits et charges hors exploitation .....	19
Note 5. Impôt sur le résultat.....	19
5.1 Ventilation détaillée de l'impôt sur le résultat .....	20
5.2 Analyse de la charge d'impôt.....	20

5.3 Impôts différés dans l'état de la situation financière .....	20
5.3.1 Actifs d'impôts différés sur le report en avant de pertes fiscales .....	21
5.3.2 Impôts différés sur les différences d'évaluation.....	21
Note 6. Actifs immobilisés .....	22
6.1 Immobilisations incorporelles.....	22
6.2 Immobilisations corporelles.....	23
Note 7. Contrats de location.....	24
7.1 Actifs au titre de droits d'utilisation .....	25
7.2 Obligations locatives.....	26
7.3 Montants comptabilisés dans le compte de résultat .....	26
Note 8. Créances clients et autres actifs courants.....	27
Note 9. Stocks .....	28
Note 10. Dettes fournisseurs et autres passifs.....	29
10.1 Dette fournisseurs et autres passifs courants .....	29
10.2 Autres passifs non courants.....	29
Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	30
Note 12. Actifs et passifs financiers, produits et charges financiers .....	30
12.1 Actifs financiers.....	30
12.2 Passifs financiers (à l'exclusion des obligations locatives).....	31
12.2.1 Dette par type .....	32
12.2.2 Variation de la dette .....	32
12.2.3 Dette par date d'échéance .....	32
12.3 Instruments financiers dérivés.....	33
12.4 Produits et charges financiers.....	33
Note 13. Capitaux propres et résultat par action .....	34
13.1 Capital social .....	34
13.2 BSPCE .....	34
13.3 Evaluation des BSPCE.....	35
13.4 Résultat par action.....	35
Note 14. Provisions .....	35
14.1 Détail des provisions.....	36
14.2 Variations des provisions pour garantie client .....	36
Note 15. Obligation au titre des avantages du personnel .....	37
15.1 Principales hypothèses retenues .....	37

15.2 Valeur de l'obligation .....	37
Note 16. Autres informations .....	38
16.1 Gestion des risques financiers .....	38
16.1.1 Risque de taux d'intérêt.....	38
16.1.2 Risque de change .....	38
16.1.3 Risque de crédit .....	38
16.1.4 Risque de liquidité.....	39
16.2 Engagements hors bilan.....	39
16.3 Litiges et passifs éventuels.....	39
16.4 Honoraires des commissaires aux comptes.....	40
16.5 Related parties .....	40
16.5.1 Parties liées .....	40
16.5.2 Transactions avec les parties liées .....	40
16.5.3 Rémunération des principaux dirigeants .....	41
16.6 Événements postérieurs à la clôture .....	41

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Notes</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	4.1	<b>284 558</b>	<b>157 187</b>
Coûts des ventes	4.2	-223 650	-137 153
<b>Marge brute</b>		<b>60 908</b>	<b>20 034</b>
Frais de recherche et de développement	4.3	-12 923	-13 291
Frais de vente et marketing	4.3	-20 748	-14 115
Frais généraux et administratifs	4.3	-36 706	-26 307
<b>Coûts indirects</b>		<b>-70 377</b>	<b>-53 713</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-9 469</b>	<b>-33 679</b>
Produits et charges financiers	12.4	942	-2 595
Autres	4.4	-858	-328
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-9 386</b>	<b>-36 601</b>
Impôt sur le résultat	5	3 461	194
<b>Résultat net de l'exercice (A)</b>		<b>-5 925</b>	<b>-36 407</b>
<b>Résultat attribuable aux :</b>			
- Attribuable au Groupe		-5 925	-36 407
- Attribuable aux intérêts minoritaires		0	0

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Notes</u>	<u>20 23</u>	<u>20 22</u>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>			
Réévaluation des obligations au titre des avantages du personnel	15	-35	97
Impôt lié		9	-24
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>		<b>-26</b>	<b>72</b>
<b>Éléments qui sont ou pourront ultérieurement être reclassés en résultat net</b>			
Écarts de change à la conversion d'opérations à l'étranger		738	- 114
Impôt lié			
<b>Total des éléments qui pourront être reclassés en résultat net</b>		<b>738</b>	<b>- 114</b>
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice (B)</b>		<b>712</b>	<b>- 41</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice (A+B)</b>		<b>- 5 213</b>	<b>- 36 448</b>
<b>Résultat global attribuable :</b>			
- Attribuable au Groupe		-5 213	-36 448
- Attribuable aux intérêts minoritaires		0	0

## BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 déc. 2022</b>
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	6.1	31031	21495
Immobilisations corporelles	6.2	18909	11358
Actifs au titre de droits d'utilisation	7.1	8257	4252
Actifs d'impôt différé	5	4584	26
Actifs financiers	12.1	1603	1354
Autres actifs non courants		0	
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>64385</b>	<b>38485</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	9	31792	28660
Créances clients	8	56774	52437
Autres actifs courants	8	90667	68660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	162763	213803
<b>Total des actifs courants</b>		<b>341996</b>	<b>363559</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>406382</b>	<b>402045</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	13	167	167
Primes d'émission	13	237136	238136
Autres réserves		-3526	24895
Résultat de la période		-5925	-36407
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>227853</b>	<b>226791</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	12.2	4147	6809
Obligations locatives	7.2	5160	2425
Passifs d'impôt différé	5	1984	132
Provisions	14.1	5077	2662
Autres passifs non courants	10.2	2138	1084
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>18507</b>	<b>13112</b>
<b>Passifs courants</b>			
Découvert bancaire	11	20	0
Dettes fournisseurs	10.1	42807	46276
Emprunts - part courante	12.2	2832	3193
Obligations locatives	7.2	3281	2072
Provisions - part courante	14.1	5776	5258
Impôt sur le résultat exigible	5	0	35
Autres passifs courants	10.1	105305	105308
<b>Total des passifs courants</b>		<b>160022</b>	<b>162142</b>
<b>Total du passif</b>		<b>178529</b>	<b>175253</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>406382</b>	<b>402045</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>- 5 925</b>	<b>- 36 407</b>
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
Élim. des amortissements et provisions	16 624	10 943
Élim. des résultats de cession	0	62
Charge nette découlant des paiements fondés sur des actions	7 273	18 395
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie	0	-2
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôts</b>	<b>17 972</b>	<b>- 7 009</b>
Élim. des impôts sur le résultat	- 3 461	- 194
Élim. des produits et charges financiers	- 2 345	82
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts</b>	<b>12 167</b>	<b>- 7 121</b>
Effet des variations des stocks	- 4 862	- 13 015
Effet des variations des créances clients	- 27 023	- 72 639
Effet des variations des dettes fournisseurs	10 35	86 171
Impôt acquitté	20	- 3 984
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>- 18 664</b>	<b>- 10 587</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 27 138	- 16 803
Augmentation (diminution) des prêts et avances effectués	- 311	- 121
Produit de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	85	138
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 27 363</b>	<b>- 16 786</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital	360	168 709
Tirage d'emprunts	62	115
Remboursement des emprunts	- 6 137	- 4 508
Intérêts financiers nets versés / reçus	2 543	- 82
Rachat d'actions	- 1 360	0
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>- 4 533</b>	<b>164 234</b>
Effets des variations du cours de change	- 927	- 512
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>- 5 1487</b>	<b>136 349</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts au début de la période	2 16 234	79 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts à la fin de la période	164 748	2 16 234
Effets nets des plus-ou-moins-values	- 2 005	- 2 432
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la fin de la période</b>	<b>162 743</b>	<b>213 803</b>

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère								Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves (à l'excl. des OCI)	Actions autodétenues	Report à nouveau	Écarts de conversion de monnaies étrangères	Obligations au titre des avantages du personnel	Capitaux propres - part du Groupe		
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	148	69 446	5 424	0	1 280	-191	2	76 109		76 109
Résultat de l'exercice					-36 407			-36 407		-36 407
Autres éléments du résultat global						-114	72	-41		-41
<b>Total du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-36 407</b>	<b>-114</b>	<b>72</b>	<b>-36 448</b>	<b>0</b>	<b>-36 448</b>
Augmentation du capital social	19	168 690						168 709		168 709
Paiements fondés sur des actions			18 395					18 395		18 395
Rachats d'actions	0		0					0		0
Autres variations			27					27		27
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>19</b>	<b>168 690</b>	<b>18 422</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>187 131</b>	<b>0</b>	<b>187 131</b>
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>167</b>	<b>238 136</b>	<b>23 846</b>	<b>0</b>	<b>-35 127</b>	<b>-30 5</b>	<b>74</b>	<b>226 791</b>	<b>0</b>	<b>226 791</b>
Résultat de l'exercice					-5 925			-5 925		-5 925
Autres éléments du résultat global	0					738	-26	712		712
<b>Total du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-5 925</b>	<b>738</b>	<b>-26</b>	<b>-5 213</b>	<b>0</b>	<b>-5 213</b>
Augmentation du capital social	1	360						361		361
Réduction du capital social	0	-1361		1361				0		
Paiements fondés sur des actions			7 273					7 273		7 273
Rachat d'actions				-1361				-1361		-1361
Autres variations			1					1		1
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>-1000</b>	<b>7 274</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 274</b>	<b>0</b>	<b>6 274</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>167</b>	<b>237 136</b>	<b>31 120</b>	<b>0</b>	<b>-41 052</b>	<b>434</b>	<b>48</b>	<b>227 853</b>	<b>0</b>	<b>227 853</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Note 1. Informations générales

#### 1.1 Présentation du Groupe

La société Exotec SAS ("Exotec") est une société par actions simplifiée créée en 2015 au capital de 167 459,61 euros, immatriculée au registre du commerce de Lille Métropole (France) sous le numéro 812 878 742 et dont le siège social est situé 251 rue Jean Monnet à Croix (59170).

Exotec et ses filiales ("le Groupe") sont un fournisseur de solutions robotiques pour les entrepôts. L'activité de l'entreprise couvre le développement, la production, la vente, l'installation et la maintenance de systèmes robotiques de pointe permettant d'optimiser les flux de marchandises à l'intérieur des entrepôts.

L'effectif moyen pour la période est de 726 salariés contre 451 en 2022.

#### 1.2 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été arrêtés le 28 mars 2024 par le Président.

#### 1.3 Événements significatifs de la période

L'activité de la société a continué à se développer fortement, soutenue par la transformation du secteur de la logistique, demandeur de solutions robotisées, qui s'est confirmée avec la crise COVID 19, et par la pertinence de la solution proposée par la société face aux offres traditionnelles.

La sortie de la crise du COVID 19, combinée à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ont engendré, en 2022, une poussée inflationniste sur les prix de l'énergie, des matières premières ainsi que sur le coût du transport. La société a adopté des mesures pour contrer l'inflation qui ont permis d'atténuer avec succès l'impact sur la marge brute en 2023. En parallèle, la société a poursuivi sa structuration en investissant dans la R&D et les fonctions supports.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait apparaître un chiffre d'affaires de 284,6 m€ contre 157,2 m€ au cours de l'exercice précédent, soit une hausse de 81,0%.

Toutes les zones sont en croissance avec une hausse du chiffre d'affaires particulièrement marquée sur les zones Europe de l'Ouest et Amérique du Nord.

Le résultat d'exploitation s'établit à -9,5 m€ contre -33,7 m€ en 2022 qui avait été impacté par la mise en place de plans BSPCE.

A la fin de l'année, les liquidités du Groupe s'élèvent à 162,8 m€ en trésorerie et équivalents de trésorerie. La baisse de 51,0 m€ par rapport à 2022 s'explique essentiellement par les investissements réalisés par la société combiné à une augmentation du besoin en fond de roulement.

## Note 2. Principes comptables

### 2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2023.

Le Groupe présentant ses états financiers consolidés en conformité avec les normes comptables internationales, les normes IFRS 8 « segments opérationnels », IAS 34 « information financière intermédiaire », et IAS 33 « résultat par action », sur option ne sont pas appliquées.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des dettes et de leurs contreparties en compte de résultat ou en capitaux propres qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros. Des différences d'arrondi sur les totaux peuvent apparaître entre les différents états financiers.

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont présentées ci-après.

### 2.2 Adoption de normes nouvelles et révisées

#### ***Normes IFRS, amendements et interprétations d'application en 2023***

Au cours de l'année en cours, le Groupe a appliqué un certain nombre d'amendements aux normes comptables IFRS publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoirement en vigueur pour une période comptable commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date :

- IFRS 17 *Contrats d'assurance* ;
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* – Information à fournir sur les méthodes comptables ;

- Amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat* – Impôts différés liés aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique ;
- Amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat* – Réforme fiscale internationale – Règles du deuxième pilier du modèle ;
- Amendements à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* – Définition des estimations comptables.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou coentreprise ;

L'application de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

***Normes IFRS, amendements et interprétations applicables après 2023 que le Groupe a choisi de ne pas adopter par anticipation***

- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en courant ou non courant ;
- Amendements à IAS 1 – Passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs ;
- Amendements à IFRS 16 – Obligation locative découlant d'une cession-bail ;
- Amendements à IAS 21 – Absence de convertibilité.

L'application de ces amendements n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

## 2.3 Méthodes de consolidation

### 2.3.1 Entités contrôlées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Exotec SAS et de ses filiales. Selon la norme IFRS 10, un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale.

Toutes les entités consolidées du Groupe ont une fin d'exercice au 31 décembre.

### 2.3.2 Transactions intragroupe

Toutes les transactions et tous les soldes intragroupe sont éliminés à des fins de consolidation.

### 2.3.3 Transactions en monnaies étrangères et conversion

Les présents états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie de présentation du Groupe. La monnaie fonctionnelle de chaque entité du Groupe est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère.

Les transactions en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les pertes et profit résultant du règlement des transactions en monnaies étrangères sont comptabilisés en gains et pertes de change commerciaux.

Les différences de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « écart de conversion ».

Les résultats et la situation financière des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation de la manière suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture,
- les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen, et
- tous les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global.

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers du Groupe au 31 décembre 2023 sont les suivants :

<i>(pour 1Euro)</i>	Taux moyen		Taux de clôture	
	20 23	20 22	20 23	20 22
Dollar US	1,081	1,054	1,105	1,069
Yen	151,910	137,969	155,811	140,944
Livre Sterling	0,870	0,853	0,868	0,887
Won sud-coréen	1412,108	N/ A	1433,359	N/ A

## 2.4 Recours aux jugements et aux estimations

### 2.4.1 Estimations

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction du Groupe qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date de clôture, sur les produits et les charges de la période et sur les informations fournies en annexe. La direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables du Groupe. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations, en raison de changements dans les faits et les circonstances.

Cette note donne un aperçu des domaines qui ont impliqué un degré plus élevé de jugement ou de complexité, et des éléments qui sont plus susceptibles d'être ajustés de manière significative en raison d'estimations et de changements d'hypothèses. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et chacun de ces jugements sont incluses dans d'autres notes ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque poste affecté dans les états financiers consolidés.

Les principales estimations utilisées dans la préparation des états financiers consolidés du Groupe concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable et la durée de vie des immobilisations incorporelles au titre de frais de développement capitalisés (voir note 6.1)
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'impôt différé (voir note 5)
- l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des engagements locatifs conformément à la norme IFRS 16 - Contrats de location (voir note 7)
- l'évaluation des plans réglés en instruments de capitaux propres (voir note 13)
- l'évaluation de la provision pour garantie (voir note 14)
- l'évaluation de la valeur des stocks et de leur dépréciation (voir note 9)
- l'évaluation de la marge à terminaison sur les projets dont le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts (voir note 4.1)
- et l'évaluation des avantages du personnel, principalement les retraites (voir note 15).

#### 2.4.2 Jugements

La direction du Groupe exerce également des jugements pour déterminer les principes comptables appropriés à appliquer à certaines activités et transactions, notamment lorsque les normes IFRS et les interprétations IFRIC en vigueur ne traitent pas spécifiquement des questions comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour identifier les obligations de prestation distinctes des contrats conclus avec les clients (voir note 4).

#### 2.4.3 Continuité de l'exploitation

La direction estime que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités pendant au moins 12 mois et qu'il n'existe pas d'incertitude significative quant à la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

## Note 3. Périmètre de consolidation

### 3.1 Liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les entités suivantes:

Entité	Pays	Devise fonctionnelle	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Exotec SAS	France	Euro	IG	Société mère	IG	Société mère
Exotec North America Inc.	États-Unis	US Dollar	IG	100 %	IG	100 %
Exotec Nihon Co, Ltd.	Japon	Japanese yen	IG	100 %	IG	100 %
Exotec Deutschland GmbH	Allemagne	Euro	IG	100 %	IG	100 %
Exotec France SAS	France	Euro	IG	100 %	IG	100 %
Exotec Product USA Inc.	États-Unis	US Dollar	IG	100 %	IG	100 %
Exotec Logistics UK Ltd	Royaume-Uni	GB Pound	IG	100 %	IG	100 %
Exotec Italia S.R.L.	Italie	Euro	IG	100 %	-	-
Exotec Product Japan Co, Ltd.	Japon	Japanese yen	IG	100 %	-	-
Exotec Korea	Corée du Sud	Korean won	IG	100 %	-	-
Exotec Product Holding	France	Euro	IG	100 %	-	-
Exotec Product France	France	Euro	IG	100 %	-	-

"IG" : Intégration globale / "NC" : Non consolidé

### 3.2 Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation résulte de la création d'entités, détenues à 100 % par Exotec SAS :

- Exotec Italia S.R.L. située en Italie, le 16 janvier 2023,
- Exotec Product Japan Co, Ltd. située au Japon, le 12 juin 2023,
- Exotec Korea située en Corée du Sud, le 21 septembre 2023,
- Exotec Product France en France, le 14 novembre 2023,
- Exotec Product Holding en France, le 15 novembre 2023.

## Note 4. Produits et charges (hors résultat financier)

### 4.1 Produits d'exploitation

#### Principes comptables

Les produits d'exploitation sont reconnus conformément à IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires du Groupe résultent principalement de la vente et de l'installation d'un système innovant de préparation de commandes développé en interne, composé du logiciel ASTAR, d'un parc de robots mobiles collaboratifs Skypod et d'autres équipements (ci-après dénommés collectivement la « Solution »).

Dans ce cas, l'installation de la solution sur le site du client est considérée comme une obligation de prestation unique car le service d'installation dans l'entrepôt du client est important pour intégrer le logiciel ASTAR et les robots aux autres équipements afin d'atteindre la performance promise dans le contrat.

Exotec propose en option un service de maintenance aux clients qui ont acheté la Solution. Le service de maintenance lié au déploiement de la Solution est considéré comme une obligation de prestation unique car la Solution ne nécessite pas de service de maintenance pour être opérationnelle à la livraison. De plus, le service de maintenance est en option et le client peut l'effectuer lui-même.

Depuis 2020, Exotec a développé le chiffre d'affaires de la société en vendant la Solution à des intégrateurs qui installent la Solution sur le site du client. La vente et l'installation de la Solution par Exotec, le service de maintenance et les produits des activités ordinaires issus de la vente de la Solution à un intégrateur ont été identifiés comme des produits des activités ordinaires distincts. Les produits des activités ordinaires issus de la vente des produits à l'intégrateur consistent simplement en la livraison des produits. Exotec n'a pas d'objectif de prestation à atteindre et n'a aucun lien avec le client final. En effet, l'intégrateur demeure responsable de l'ensemble du projet vis-à-vis du client final. Ce service est conçu pour aider l'intégrateur à installer la Solution dans l'entrepôt de son client. Il existe autant d'obligations de prestation que d'équipements livrés à l'exception des robots et du logiciel ASTAR qui ne sont pas distincts et constituent une seule et même obligation de prestation.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur la base de l'exécution des obligations de prestation au prix de transaction affecté à chaque obligation de prestation. Le prix de transaction - qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services - est déterminé par le prix indiqué dans le contrat ou bon de commande sous-jacent. Lorsque les contrats comprennent plusieurs obligations de prestation et un prix spécifique, les prix de transaction seront affectés à chaque obligation de prestation sur la base des prix de vente spécifiques. Toutes les obligations de prestation sont listées en tant qu'éléments individuels dans le bon de commande, et les prix sont affectés sur cette base.

Une obligation de prestation est satisfaite lorsque le contrôle du bien ou du service promis est transféré au client, ce qui peut être soit à un « moment précis », soit « progressivement » :

- Pour le premier type de chiffre d'affaires, (vente et installation de la Solution dans l'entrepôt du client par Exotec), les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement selon la méthode de l'avancement par les coûts ;
- Pour le service de maintenance lié au déploiement de la Solution par Exotec dans l'entrepôt du client, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement de manière linéaire sur la durée du contrat qui est généralement d'un an ;

- Pour le second type de chiffre d'affaires, (vente de la Solution à un intégrateur), la comptabilisation du chiffre d'affaires se fait à un moment précis, lorsque le client contrôle les biens promis lors de leur livraison par Exotec.

#### 4.1.1 Produits des activités ordinaires par nature de produits et de services

De manière générale, la production et le sourcing sont assurés par les entités Exotec SAS, Exotec Product USA et Exotec Product Japan dans une moindre mesure. Les ventes aux clients directs et aux intégrateurs sont assurées par les autres filiales qui s'approvisionnent principalement auprès d'Exotec SAS, Exotec Product USA et Exotec Product Japan.

Les produits des activités ordinaires peuvent être analysés en 3 natures de produits et de services, soit :

- les produits des activités ordinaires issus du déploiement initial de systèmes robotiques par Exotec ou via des intégrateurs ;
- les produits des activités ordinaires issus de la maintenance des systèmes déployés ;
- les autres produits, issus de transactions ponctuelles comme la revente de composants à des fournisseurs.

Les produits des activités ordinaires se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>20 23</b>	<b>20 22</b>
Produits des activités ordinaires tirés du déploiement	271 838	148 447
Produits des activités ordinaires tirés de la maintenance	12 715	8 676
Autres produits	5	64
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>284 558</b>	<b>157 187</b>

#### 4.1.2 Produits des activités ordinaires par zone géographique

Les produits des activités ordinaires liés aux zones géographiques des entités commerciales peuvent être analysés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>20 23</b>	<b>20 22</b>
Europe de l'ouest	16 148 1	96 783
Europe centrale	36 640	22 494
Asie pacifique	20 207	4 127
Amerique du nord	66 230	33 783
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>284 558</b>	<b>157 187</b>

## 4.2 Coûts des ventes

Les coûts des ventes peuvent se décomposer selon les activités du Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Coûts des matériaux	-64 139	-53 844
Charges de personnel	-33 046	-20 084
Autres charges d'exploitation	-116 602	-57 820
Variation nette des provisions	-2 792	-2 381
Amortissements	-7 070	-3 023
<b>Coûts des ventes</b>	<b>-223 650</b>	<b>-137 153</b>

Les coûts des ventes par nature se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Coûts des ventes liés à l'activité de déploiement	-214 216	-129 024
Coûts des ventes liés à l'activité de maintenance	-9 385	-6 370
Autres coûts des ventes*	-49	-1 758
<b>Coûts des ventes</b>	<b>-223 650</b>	<b>-137 153</b>

\* Coûts des ventes non alloués spécifiquement

## 4.3 Charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	R&D	S&M	G&A
Coûts des matériaux	-123	-117	3	-8
Charges au titre des avantages du personnel	-43 034	-12 089	-12 418	-18 527
Autres charges d'exploitation	-19 942	2 988	-8 083	-14 847
Amortissements & dépréciation	-7 278	-3 705	-249	-3 324
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-70 377</b>	<b>-12 923</b>	<b>-20 748</b>	<b>-36 706</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	R&D	S&M	G&A
Coûts des matériaux	-242	-235	0	-7
Charges au titre des avantages du personnel	-38 435	-15 480	-7 976	-14 979
Autres produits et charges d'exploitation	-12 228	3 729	-6 043	-9 914
Amortissements & dépréciation	-2 808	-1 306	-96	-1 406
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-53 713</b>	<b>-13 291</b>	<b>-14 115</b>	<b>-26 307</b>

R&D: recherche et développement

S&M: vente et marketing

G&A: support

### 4.3.1 Coûts de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Salaires et traitements	-26 389	-15 276
Charges sociales et autres charges	-10 965	-5 802
Charges liées à l'attribution de BSPCE	-5 680	-17 357
<b>Coûts de personnel</b>	<b>-43 034</b>	<b>-38 435</b>

### 4.3.2 Autres charges et produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Autres produits d'exploitation	10 466	7 915
Impôts	-294	-129
Autres charges d'exploitation	-198	-31
Charges externes	-29 917	-19 982
<b>Autres charges et produits d'exploitation</b>	<b>-19 942</b>	<b>-12 228</b>

Les autres produits d'exploitation concernent essentiellement la capitalisation de la R&D.

### 4.3.3 Dotation aux amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	-3 362	-870
Amortissement des immobilisations corporelles	-1916	-1070
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	-2 001	-867
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>-7 278</b>	<b>-2 808</b>

## 4.4 Autres produits et charges hors exploitation

Le Groupe comptabilise également -858 K€ de produits et charges non liés directement à l'exploitation et non récurrents. Ils sont principalement liés à des taxes (notamment C3S) pour -550 K€ ainsi qu'à diverses pénalités pour -200 K€.

## Note 5. Impôt sur le résultat

### Principes comptables

La rubrique « Impôts sur le résultat » comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles comprennent les impôts dus sur le bénéfice. Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les reports en avant de pertes fiscales lorsqu'il a été possible de définir le moment où ces différences temporelles s'inverseront par rapport au bénéfice. Les impôts différés sont déterminés en utilisant les taux d'imposition et les lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés conformément à IAS 12 à la date du bilan, et dont on s'attend à ce qu'ils s'appliquent lorsque l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à hauteur du montant des passifs d'impôt différé et, pour tout solde, si des bénéfices imposables sont attendus, pendant leur période de recouvrement. Les impôts différés sont inclus dans les postes « actifs d'impôt différé » et « passifs d'impôt différé » du bilan.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que des bénéfices imposables futurs permettront de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans l'année où l'actif est réalisé ou le passif est réglé, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture.

En application d'IFRIC 23, toute incertitude sur les positions fiscales est prise en compte par le Groupe pour déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'imposition.

## 5.1 Ventilation détaillée de l'impôt sur le résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Impôt exigible	671	-212
Impôt différé	2 789	406
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>3 461</b>	<b>194</b>

## 5.2 Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt sur le résultat peut être analysée comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-9 386</b>	<b>-36 601</b>
Résultat imposable au taux d'imposition prévu par la loi	25,0 %	25,0 %
<b>Charge d'impôt théorique (A)</b>	<b>2 346</b>	<b>9 150</b>
Impact des différences permanentes	-1977	-4 716
Modification du taux d'imposition	946	14
Constatation ou affectation du résultat fiscal sur le report en avant de pertes fiscales non constatées antérieurement	2 143	0
Incidence des actifs d'impôt différé non constatés sur le report en avant de pertes fiscales et autres différences temporelles non déductibles	-1027	-4 045
Carry-back	1228	0
Autres	-198	-210
<b>Total de l'incidence fiscale (B)</b>	<b>1 115</b>	<b>-8 956</b>
<b>Charges/ (produit) d'impôt effectif (A+B)</b>	<b>3 461</b>	<b>194</b>

## 5.3 Impôts différés dans l'état de la situation financière

La variation des actifs et passifs d'impôts différés se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Impôt différé actif</b>	<b>Impôt différé passif</b>	<b>Net d'impôt différé</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>26</b>	<b>132</b>	<b>-106</b>
Impact net dans le compte de résultat	4 782	1 993	2 789
Reclassement et autre (*)	-132	-141	9
Écarts de conversion	-92		-92
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>4 584</b>	<b>1 984</b>	<b>2 600</b>

(\*) Dont effet fiscal sur les écarts actuariels comptabilisé dans les capitaux propres

Les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés dans l'état de la situation financière se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base d'impôt différé</b>	<b>Impôt différé</b>
<i>Impôts différés actifs</i>		
Différences temporaires*	1 580	454
Activation des déficits fiscaux	34 203	9 430
Engagement retraite	236	59
<b>Total des impôts différés actifs</b>	<b>36 019</b>	<b>9 943</b>
<i>Impôts différés passifs</i>		
Différences temporaires sur les frais de R&D	-29 334	-7 333
Différences temporaires**	-35	-9
<b>Total des impôts différés passifs</b>	<b>-29 369</b>	<b>-7 343</b>
<b>Total</b>	<b>6 650</b>	<b>2 600</b>

\* Notamment C3S, IFRS 16 et IFRS 15

\*\* Sur écart de conversion et IFRS 9

### 5.3.1 Actifs d'impôts différés sur le report en avant de pertes fiscales

Au 31 décembre 2023, les pertes fiscales reportables en avant ont été activées en France et aux Etats-Unis pour un montant de respectivement 5 256 K€ (dont 202 K€ activés sur l'exercice) et de 4 174 K€ (totalement activés sur l'exercice). L'horizon de consommation de ces déficits fiscaux reportables est estimé à 5 ans.

Les impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportables ne sont pas reconnus en Allemagne ni au Japon.

Au 31 décembre 2022, le report en avant de pertes fiscales s'élève à 23 846 k€, essentiellement en France. Un actif d'impôt différé a été comptabilisé sur le report en avant de pertes fiscales pour un montant de 5 054 k€ au 31 décembre 2022. Le montant des déficits fiscaux non activés en France s'élève à 3 630 K€.

### 5.3.2 Impôts différés sur les différences d'évaluation

Les passifs d'impôts différés sur les différences d'évaluation résultent principalement des différences temporelles imposables découlant de la capitalisation des frais de R&D selon les critères d'IAS 38.

Ces passifs d'impôts différés sont repris dans le compte de résultat sur la durée d'amortissement, le cas échéant, des immobilisations auxquelles ils se rapportent, et couvriront les conséquences fiscales d'éventuelles plus-values en cas de cession distincte de l'immobilisation incorporelle.

## Note 6. Actifs immobilisés

### 6.1 Immobilisations incorporelles

#### Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les frais de développement capitalisés, les brevets et les licences de logiciels.

Les frais de développement qui représentent de nouvelles applications technologiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si les 6 critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. Entre autres choses, l'entité peut démontrer l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les autres frais sont classés en frais de recherche et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement capitalisés sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans correspondant à la durée des avantages économiques futurs liés à ces actifs.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle pourrait avoir subi une perte de valeur. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus à la fin de chaque période de reporting. Les modifications de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans l'actif sont considérées comme modifiant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traitées comme des changements d'estimations comptables.

Les licences de logiciels et les brevets ont une durée d'utilité limitée. Ils sont soumis à un amortissement linéaire sur une période reflétant le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs.

Le Groupe utilise les durées d'utilité moyennes suivantes pour l'amortissement des licences de logiciels et des brevets :

- Brevets : 5 ans
- Licences de logiciels : 1 à 5 ans

Un test de dépréciation est réalisé à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle pourrait avoir subi une perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Frais de développement capitalisés	Frais d'études commerciales	Licences de logiciels	Brevets	Total des immobilisations incorporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>					
Montant brut	21 762	1 116	209	109	<b>23 196</b>
Cumul des amortissements	- 1 303	- 148	- 197	- 54	<b>- 1 701</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>20 459</b>	<b>968</b>	<b>12</b>	<b>56</b>	<b>21 495</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>					
Montant brut	32 662	2 982	1 042	109	<b>36 795</b>
Cumul des amortissements	- 3 606	- 1 844	- 261	- 54	<b>- 5 764</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>29 056</b>	<b>1 138</b>	<b>781</b>	<b>56</b>	<b>31 031</b>

Les variations du montant brut des immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Frais de développement capitalisés	Frais d'études commerciales	Licences de logiciels	Brevets	Total des immobilisations incorporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>21 762</b>	<b>1 116</b>	<b>209</b>	<b>109</b>	<b>23 196</b>
Acquisitions / augmentations	11 883	1 866	854	0	14 603
Cessions / Mise au rebut	- 983		- 21	0	- 1 004
Écarts de conversion					
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>32 662</b>	<b>2 982</b>	<b>1 042</b>	<b>109</b>	<b>36 795</b>

Les variations de l'amortissement cumulé des immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Frais de développement capitalisés	Frais d'études commerciales	Licences de logiciels	Brevets	Total des immobilisations incorporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>- 1 303</b>	<b>- 148</b>	<b>- 197</b>	<b>- 54</b>	<b>- 1 701</b>
Amortissements / Depreciation	- 3 286	- 1 696	- 77	0	- 5 060
Cessions / Mise au rebut	983		13	0	996
Écarts de conversion					
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>- 3 606</b>	<b>- 1 844</b>	<b>- 261</b>	<b>- 54</b>	<b>- 5 764</b>

## 6.2 Immobilisations corporelles

### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (y compris les coûts directement attribuables) ou à leur coût de production hors coûts financiers.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour répartir le coût ou le montant réévalué des immobilisations, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

- Installation et aménagements : 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel industriel et outillage : 7 ans

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont examinées à chaque fin d'exercice et ajustées prospectivement, le cas échéant.

Le Groupe apprécie, à chaque date de clôture, s'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont pu se déprécier.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations et aménagements	Machines et équipements	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Immobilisations corporelles en cours	Total des immobilisations corporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>						
Montant brut	2 559	9 541	1 111	2 250	715	16 176
Cumul des amortissements	-961	-2 668	-182	-932	-75	-4 818
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 597</b>	<b>6 873</b>	<b>929</b>	<b>1 318</b>	<b>640</b>	<b>11 358</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>						
Montant brut	4 471	16 038	1 474	3 959	2 243	28 185
Cumul des amortissements	-2 070	-5 122	-319	-1 764	0	-9 276
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>2 401</b>	<b>10 916</b>	<b>1 154</b>	<b>2 195</b>	<b>2 243</b>	<b>18 909</b>

Les variations du montant brut des immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations et aménagements	Machines et équipements	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Immobilisations corporelles en cours	Total des immobilisations corporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2 559</b>	<b>9 541</b>	<b>1 111</b>	<b>2 250</b>	<b>715</b>	<b>16 176</b>
Acquisitions	1 439	6 721	341	1 812	2 222	12 534
Cessions	-30	-5	0	-144	0	-179
Reclassement et autre	560	-17	42	89	-674	0
Ecart de conversion	-56	-201	-21	-48	-20	-346
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>4 471</b>	<b>16 038</b>	<b>1 474</b>	<b>3 959</b>	<b>2 243</b>	<b>28 185</b>

Les variations d'amortissement des immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations et aménagements	Machines et équipements	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Immobilisations corporelles en cours	Total des immobilisations corporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-961</b>	<b>-2 668</b>	<b>-182</b>	<b>-932</b>	<b>-75</b>	<b>-4 818</b>
Dotations aux amortissements	-1 051	-2 503	-140	-955	0	-4 648
Cessions	0	0	0	102	0	102
Reclassement et autre	-75	-3	0	3	75	0
Ecart de conversion	17	51	2	18	0	89
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-2 070</b>	<b>-5 122</b>	<b>-319</b>	<b>-1 764</b>	<b>0</b>	<b>-9 276</b>

## Note 7. Contrats de location

### Principes comptables

#### Comptabilité du preneur

Lors de la conclusion d'un contrat de location, une obligation locative est comptabilisée au bilan, évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat (à l'exclusion des paiements variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux), et compensée par un actif au titre du droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat de location, à l'exception des cas suivants :

- Location de courte durée (définie comme 12 mois ou moins)
- Actif de faible valeur

Le montant de l'obligation locative dépend dans une large mesure des hypothèses utilisées pour la durée du contrat de location et, dans une moindre mesure, du taux d'actualisation.

La durée du contrat de location généralement utilisée pour calculer l'obligation est la durée contractuelle initiale du contrat de location, à l'exclusion des options de résiliation anticipée, sauf dans des circonstances particulières. Lorsque les contrats de location contiennent des options de prolongation, la durée utilisée pour le calcul de l'obligation peut inclure ces périodes, principalement lorsque la période d'utilisation prévue des immobilisations, que ce soit dans le cadre d'un nouveau contrat ou d'un contrat existant, est supérieure à la durée contractuelle initiale du contrat de location.

En vertu de la décision de l'IFRS IC de décembre 2019, le Groupe considère également :

- l'aspect économique d'un contrat de location (plutôt que seulement la forme juridique) pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location,
- la relation entre la durée du contrat de location selon IFRS 16 et la durée d'utilité des améliorations locatives non amovibles.

Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque contrat de location au moyen du taux d'emprunt marginal de la filiale qui conclut le contrat. Les taux prennent en compte un taux de base qui tient compte du risque de crédit du Groupe, des taux sans risque pour chaque pays, et en fonction de la durée des contrats afin de refléter les aspects économiques spécifiques du contrat.

L'obligation locative est ensuite augmentée de la charge d'intérêt et réduite du montant des loyers versés. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements futurs de loyers résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer ces paiements, d'une nouvelle estimation des montants dont on s'attend à ce qu'ils soient versés au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation lors de l'exercice d'une option d'achat de l'actif sous-jacent ou de prolongation de la durée du contrat de location ou lors du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent ainsi raisonnablement certains).

Les flux de trésorerie liés aux contrats de location sont présentés comme suit dans le tableau des flux de trésorerie :

- les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative sont présentées comme des flux de trésorerie provenant des activités de financement,
- les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sont présentées comme des flux de trésorerie provenant des activités de financement, conformément à la présentation des paiements d'intérêts choisie par le Groupe, et
- les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme, les paiements au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont présentés comme des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Le Groupe loue des bureaux, des véhicules, des équipements informatiques et industriels.

#### Comptabilité du bailleur

Aucun modèle de comptabilité du bailleur n'a été identifié.

## 7.1 Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Bureaux	Véhicules	Équipements informatiques et industriels	Total du droit d'utilisation
<b>Au 31 décembre 2022</b>				
Montant brut	6 999	394	214	<b>7 607</b>
Cumul des amortissements	-3 109	-182	-64	<b>-3 355</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>3 890</b>	<b>212</b>	<b>151</b>	<b>4 252</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>				
Montant brut	13 234	871	302	<b>14 407</b>
Cumul des amortissements	-5 672	-343	-134	<b>-6 149</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>7 562</b>	<b>528</b>	<b>168</b>	<b>8 257</b>

Les variations du montant brut des actifs au titre de droits d'utilisation se décomposent comme suit :

<b>Brut</b>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Bureaux	Véhicules	Équipements informatiques et industriels	Total du droit d'utilisation
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>6 999</b>	<b>394</b>	<b>214</b>	<b>7 607</b>
Augmentation	6 476	569	90	7 135
Diminution	0	0	0	0
Écart de conversion	-245	-4	-1	-250
Résiliation des contrats de location	0	-88	0	-88
Autres mouvements	4			4
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>13 234</b>	<b>871</b>	<b>302</b>	<b>14 407</b>

La variation de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation se décompose comme suit :

<b>Amortissement</b>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Bureaux	Véhicules	Équipements informatiques et industriels	Total du droit d'utilisation
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-3 109</b>	<b>-182</b>	<b>-64</b>	<b>-3 355</b>
Dotations aux amortissements	-2 682	-251	-72	-3 005
Modification du périmètre	0	0	0	0
Écart de conversion	106	2	1	109
Résiliation des contrats de location	0	88	0	88
Autres mouvements	14	0	0	14
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-5 672</b>	<b>-343</b>	<b>-134</b>	<b>-6 149</b>

## 7.2 Obligations locatives

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Courants	3 281	2 072
Non courants	5 160	2 425
<b>Total des obligations locatives</b>	<b>8 441</b>	<b>4 497</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total du passif
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>4 497</b>
Augmentation	7 135
Diminution des obligations locatives suite aux paiements des loyers	-3 052
Écarts de conversion	-160
Autres	21
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>8 441</b>

## 7.3 Montants comptabilisés dans le compte de résultat

Le compte de résultat présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
<b>Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation</b>	<b>-3 005</b>	<b>-1 864</b>
<b>Intérêts sur les dettes locatives (inclus dans la charge financière nette)</b>	<b>-168</b>	<b>-55</b>
<b>Charges locatives (incluses dans « autres charges d'exploitation », note 4.3.2)</b>	<b>-914</b>	<b>-507</b>

Les charges locatives comprennent principalement les charges relatives aux contrats de location à court terme.

Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'établissait à 3 220 K€ et 1990 K€ en 2023 et 2022 respectivement.

## Note 8. Créances clients et autres actifs courants

### Principes comptables

Les créances clients sont des montants dus par des clients pour des biens vendus ou des services rendus dans le cadre normal des activités de l'entreprise et sont toutes classées comme courantes. Les créances clients sont classées en actifs financiers évalués au coût amorti (voir note 12). Les créances clients sont comptabilisées initialement au montant de la contrepartie inconditionnelle, sauf si elles contiennent des éléments de financement importants, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Le Groupe détient les créances clients dans le but de recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les évalue donc ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **Dépréciations des créances clients**

Les créances clients doivent être dépréciées sur la base du total des pertes attendues sur la durée de vie résultant d'un défaut de paiement (méthode de la perte de crédit attendue/ECL), conformément à l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9. La dépréciation doit être calculée à l'aide d'une matrice de provision, qui est appliquée aux créances échues et non échues.

Cependant, la clientèle d'Exotec étant principalement constituée de très grandes entreprises, les anticipations de la direction ne montrant pas de pertes latentes, aucune dépréciation n'a été calculée.

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 déc. 2022</b>
Créances clients - montant brut	39 020	38 304
Provision pour créances douteuses	0	0
Produits non facturés	17 754	14 133
<b>Total créances clients - montant net</b>	<b>56 774</b>	<b>52 437</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 déc. 2022</b>
Acomptes fournisseurs	43 993	45 068
Notes de crédit, remises et rabais	67	39
Charges constatées d'avance	2 927	2 003
Créances fiscales et sociales	27 125	16 476
Impôts sur le résultat à recevoir	3 839	3 298
Autres créances	12 715	1 776
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>90 667</b>	<b>68 660</b>
<b>Total des créances clients et autres actifs courants</b>	<b>147 441</b>	<b>121 097</b>

Au 31 décembre 2023, toutes les créances clients, nettes de dépréciation, les autres créances et les charges payées d'avance ont une échéance inférieure à un an.

La répartition du montant nominal des créances clients par échéance est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	+ 61 jours	Total
Total	34 583	1 398	2 707	332	39 020

La valeur actuelle des créances clients est identique à leur valeur comptable.

Les produits non facturés (17 754 K€) correspondent principalement à des factures à établir par Exotec France SAS pour (11 321 K€), par Exotec GmbH pour (3 541 K€) et par Exotec Inc. pour (2 195 K€).

Les acomptes fournisseurs (43 993 K€) correspondent aux versements effectués par le Groupe Exotec dans le cadre des commandes d'achats de matériels et composants nécessaires à la production des différents éléments composants les systèmes robotiques. Ils sont portés notamment par Exotec France SAS (15 542 K€), Exotec SAS (13 628 K€), Exotec GmbH (6 542 K€), Exotec Product USA pour (4 905 K€) Exotec Inc. pour (2 326 K€).

## Note 9. Stocks

### Principes comptables

**Stocks de composants** : Les stocks sont principalement évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une partie du stock reste valorisé selon la méthode FIFO. L'objectif est une harmonisation de la valorisation au coût unitaire moyen pondéré. L'uniformisation des méthodes serait sans impact significatif sur la valorisation actuelle des stocks.

**Stocks de produits finis** : ils sont évalués selon la méthode du coût standard de production mis à coût réel en fin d'exercice. Ce coût inclut les éléments suivants :

- Le coût des composants
- Le coût de la main-d'œuvre directe de production
- Les coûts indirects de production

Conformément à la norme IAS 2, une provision est comptabilisée lorsque le prix d'achat des matières et des marchandises est supérieur à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est définie comme le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes (cas des stocks à rotation lente).

La variation de la valeur des stocks s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Valeur comptable nette
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>29 073</b>	<b>-414</b>	<b>28 660</b>
Augmentation	4 862	-1 639	3 224
Écarts de conversion	-95	3	-92
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>33 841</b>	<b>-2 049</b>	<b>31 792</b>

La ventilation du stock par nature est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Composants</b>	<b>Produits finis</b>	<b>Total</b>
PMP	18 613	12 348	30 961
FIFO	2 703	177	2 880
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>21316</b>	<b>12 525</b>	<b>33 841</b>

## Note 10. Dettes fournisseurs et autres passifs

### 10.1 Dette fournisseurs et autres passifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 déc. 2022</b>
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>42 807</b>	<b>46 276</b>
Avances et acomptes reçus	15 623	29 274
Produits différés et charges à payer	52 573	54 194
Dettes sociales et fiscales (excluant l'IS)	32 693	20 377
Autres dettes	4 416	1 463
<b>Autres dettes courantes</b>	<b>10 5 30 5</b>	<b>10 5 30 8</b>
<b>Dettes fournisseurs et autres passifs courants</b>	<b>148 112</b>	<b>151 584</b>

Les avances et acomptes reçus correspondent principalement aux fonds versés par les clients directs dans le cadre des projets de déploiement. Ils s'élèvent à 15 623 K€ au 31 décembre 2023 vs. 29 274 K€ au 31 décembre 2022, et concernent principalement Exotec GmbH (9 502 K€), Exotec Inc. (4 931 K€) et Exotec France SAS (1 042 K€).

Les produits différés et charges à payer 52 573 K€ sont des produits constatés d'avance principalement portés par Exotec France SAS (25 785 K€), Exotec UK (13 161 K€), Exotec GmbH (7 493 K€) et Exotec Inc. (4 906 K€). Le chiffre d'affaires est reconnu pour l'activité Déploiement à l'avancement conformément aux contrats et selon le ratio charges encourues / budget réestimé à terminaison dans le cadre des différents contrats. La facturation se faisant indépendamment et en vertu d'étapes contractuelles, cela donne lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

### 10.2 Autres passifs non courants

Le CIR comptabilisé par Exotec SAS s'élève à 1 528 K€ pour l'exercice 2023. Son assiette de calcul est liée aux projets R&D menés par Exotec SAS. De même, la reconnaissance du CIR au compte de résultat est étalée selon le même rythme que les amortissements des projets de R&D s'ils sont capitalisés, et donne lieu à la comptabilisation d'un produit différé pour 2 217 K€ à fin 2023, conformément à IAS 20.

## Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les actifs liquides immédiatement disponibles (liquidités en banque et en caisse) et les placements très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois, qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variations de valeur (équivalents de trésorerie dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois).

Conformément à IFRS 9, l'évaluation à la juste valeur des valeurs mobilières de placement donne lieu à la comptabilisation de provisions pour dépréciation et de plus-value correspondant à la différence entre la juste valeur des instruments et leur valeur de revient.

Il n'existe pas de restrictions significatives sur la capacité du Groupe à recouvrer ou à utiliser les actifs et à régler les passifs. Compte tenu des critères de classification des actifs financiers en équivalents de trésorerie, le Groupe Exotec considère que ces comptes de dépôt sont classés en équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeurs mobilières de placement	95 701	156 024
Dépréciation des VMP	-2 005	-2 630
Disponibilités	69 080	60 408
<b>Total trésorerie active</b>	<b>162 777</b>	<b>213 803</b>
Découvert bancaire	-20	0
<b>Total trésorerie passive</b>	<b>-20</b>	<b>0</b>
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>162 757</b>	<b>213 803</b>

## Note 12. Actifs et passifs financiers, produits et charges financiers

### 12.1 Actifs financiers

#### Principes comptables

Les actifs financiers comprennent principalement les créances clients, les notes de crédit (voir note 8) et des autres actifs financiers tels que les comptes de dépôt (note 11) ou les dépôts et cautionnement. Conformément à IFRS 9, les créances clients, les notes de crédit, et les autres actifs financiers tels que les comptes de dépôt ou les dépôts et cautionnement sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui sont marginaux et directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier, puis au coût amorti sur la base du test des flux de trésorerie contractuels et d'une évaluation du modèle économique. À chaque date de déclaration, le Groupe réévalue ses instruments financiers à la juste valeur.

Le Groupe n'a aucun actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs financiers :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
<b>Actifs fin. au coût amorti</b>	<b>1 603</b>	<b>219 605</b>	<b>221 208</b>	<b>1 357</b>	<b>266 278</b>	<b>267 635</b>
Cr. clients et autres actifs courants		56 774	56 774		52 437	52 437
Comptes de dépôt		162 763	162 763		213 803	213 803
Autres	1 603	67	1 670	1 357	39	1 395
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 603</b>	<b>219 605</b>	<b>221 208</b>	<b>1 354</b>	<b>266 278</b>	<b>267 635</b>

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers s'élevaient à 219 605 K€. Outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour 162 763 K€, ils comprennent les créances clients pour 39 020 K€, les produits non facturés pour 17 754 K€, de prêts et cautionnements pour 1 603 K€ et des avoirs à recevoir pour 67 K€.

## 12.2 Passifs financiers (à l'exclusion des obligations locatives)

### Principes comptables

#### **Emprunts bancaires**

Les emprunts bancaires acquis sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (c'est-à-dire les liquidités reçues), nette des coûts de transaction encourus (courtier, conseillers, etc.). Par la suite, les emprunts bancaires et les obligations sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, toute différence entre les liquidités reçues (nettes des coûts de transaction) et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la base de la durée prévue des emprunts.

Les passifs financiers qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de la période de reporting sont classés en passifs courants, sauf si le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la date de reporting.

#### **Avances remboursables**

Une avance remboursable de BPI peut être considérée comme un prêt à des conditions préférentielles.

Les intérêts accordés par la BPI sont souvent inférieurs au taux d'intérêt du marché et, selon IFRS 9, le montant total de l'avance remboursable est actualisé au taux d'intérêt du marché qui aurait dû être accordé pour un prêt de durée similaire. L'avantage du taux d'intérêt inférieur au marché se mesure par la différence entre la valeur comptable initiale du prêt, déterminée selon la norme IFRS 9 et le produit reçu. L'avantage ainsi calculé est comptabilisé selon les principes généraux de la norme IAS 20.

Dans le cas d'Exotec, les avances remboursables ne couvrent pas les programmes de R&D actuels et ont été fournies par BPI pour financer le développement initial de la Solution Skypod.

### 12.2.1 Dette par type

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Emprunts bancaires	3 991	2 657	<b>6 648</b>	6 471	3 099	<b>9 570</b>
Avance remboursable (BPI...)	156	175	<b>331</b>	338	95	<b>432</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>4 147</b>	<b>2 832</b>	<b>6 979</b>	<b>6 809</b>	<b>3 193</b>	<b>10 002</b>

Les détails de l'exposition du Groupe aux risques découlant des emprunts courants et non courants (risque de liquidité et risque de taux d'intérêt) sont présentés à la note 16.1.1.

Les principaux emprunts et avances remboursables du Groupe sont les suivants :

Emprunts bancaires	Montant au 31 déc. 2023	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BP PGE - 2500 K€	1467	avr.-26	0,7%
CE PGE - 2500 K€	1120	avr.-25	0,9%
BPI FEI 1Touch - 2000 K€	1500	sept.-27	1,5%
BPI Innovation FEI - 2000 K€	1400	déc.-26	3,0%
Autres emprunts	1160		
<b>Total</b>	<b>6 648</b>		

### 12.2.2 Variation de la dette

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022	Liquidités		Autres	31 déc. 2023
		Augmentation	Diminution		
Emprunts bancaires	9 570	220	-3 142		6 648
Avance remboursable (BPI...)	432	0	-101		331
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>10 002</b>	<b>220</b>	<b>-3 244</b>		<b>6 979</b>

### 12.2.3 Dette par date d'échéance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Emprunts bancaires - Moins de 1 an	2 657	3 099
Avances remboursables - Moins de 1 an	175	95
Autres passifs financiers - Moins de 1 an	0	
<b>Moins de 1 an</b>	<b>2 832</b>	<b>3 193</b>
Emprunts bancaires - 1 à 5 ans	3 991	6 431
Avances remboursables - 1 à 5 ans	156	338
Autres passifs financiers - 1 à 5 ans	0	
<b>1 à 5 ans</b>	<b>4 147</b>	<b>6 769</b>
Emprunts bancaires - Plus de 5 ans	0	40
Avances remboursables - Plus de 5 ans	0	0
<b>Plus de 5 ans</b>	<b>0</b>	<b>40</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>6 979</b>	<b>10 002</b>

## 12.3 Instruments financiers dérivés

### Principes comptables

#### **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques survenant dans le cadre de l'activité, principalement les risques de change. Les instruments dérivés du Groupe sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont ensuite évalués à leur juste valeur et les profits et pertes latents qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

Se reporter à la note 16.1 pour plus de détails sur la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Aucun position de couverture de change n'a été prise en 2023.

## 12.4 Produits et charges financiers

### Principes comptables

Les charges financières comprennent principalement la charge d'intérêts sur les emprunts, la charge d'intérêts sur les obligations locatives dans le cadre d'IFRS 16 (voir note 7) et les autres charges financières (y compris la charge financière liée aux régimes de retraite et les profits et pertes de change réalisés ou latents).

Les produits financiers sont principalement constitués des intérêts perçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Produits financiers</b>	<b>2 908</b>	<b>486</b>
<b>Coût de l'endettement financier (A)</b>	<b>- 388</b>	<b>- 315</b>
<b>Charge d'intérêt sur les obligations locatives (B)</b>	<b>- 168</b>	<b>- 55</b>
<b>Autres produits et charges financiers (C)</b>	<b>- 1 411</b>	<b>- 2 711</b>
Charge d'intérêt nette sur les régimes de retraite	-4	-1
Profits et pertes de change	-2 032	-80
Autres produits et charges financiers	625	-2 630
<b>Charge financière nette (A)+(B)+(C)</b>	<b>- 1 967</b>	<b>- 3 081</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>942</b>	<b>- 2 595</b>

## Note 13. Capitaux propres et résultat par action

### 13.1 Capital social

Le capital social est composé de 16 745 961 actions de nominal 0,01 €/action.

L'évolution du capital social, en termes de nombre d'actions, se décompose comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	<b>Actions ordinaires</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>16 706 694</b>
Mouvements divers	39 267
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>16 745 961</b>

Le capital est entièrement libéré.

Le capital social et les primes d'émission ont été mouvementés en 2023 de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>Mouvements divers</b>	<b>31 déc. 2023</b>
Capital social	167	0	167
Primes d'émission	238 136	-1000	237 136

Les mouvements divers correspondent à des opérations réalisées avec des détenteurs de BSPCE.

### 13.2 BSPCE

La norme IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions) impose à une entité de comptabiliser dans ses états financiers les transactions dont le paiement est fondé sur des actions, y compris les transactions avec des membres du personnel ou d'autres parties à régler en trésorerie, en autres actifs ou en instruments de capitaux propres de l'entité.

Les plans de BSPCE répondent à la définition d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en instruments de capitaux propres.

La juste valeur unitaire des plans est déterminée sur la base du modèle Black and Scholes.

Les plans d'Exotec étant qualifiés de plans réglés en instruments de capitaux propres selon les principes IFRS, la juste valeur unitaire est mesurée aux dates d'attribution (et ne sera pas mise à jour à partir de ces dates).

Le nombre d'instruments, dont l'acquisition est estimée à la fin des périodes d'acquisition des plans, est réestimé à chaque clôture, et la charge cumulée est ajustée en conséquence, jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

Les charges sont comptabilisées en coûts de personnel.

Au 31 décembre 2022, les charges liées aux BSPCE qui sont comptabilisées dans le compte de résultat s'élevaient à 18 395 K€.

Au 31 décembre 2023, les charges liées aux BSPCE qui sont comptabilisées dans le compte de résultat s'élevaient à 7 273 K€.

Le tableau suivant résume les quantités, les prix d'exercice moyen et les mouvements intervenus sur les BSPCE durant l'année :

	Quantité 20 23 (en unité)	20 23 PMPE* (en €)	Quantité 20 22 (en unité)	20 22 PMPE* (en €)
<b>Disponible au 1er janvier</b>	<b>2 803 430</b>	<b>32,40</b>	<b>2 203 930</b>	<b>10,49</b>
Attribué pendant l'année	30 1361	83,83	824 200	83,83
Annulé pendant l'année	-62 000	12,89	-40 043	8,09
Exercé pendant l'année	-55 500	6,50	-184 657	5,63
Expiré durant l'année	0	0,00	0	0,00
<b>Disponible au 31 décembre</b>	<b>2 987 291</b>	<b>38,48</b>	<b>2 803 430</b>	<b>32,40</b>
Exercable au 31 décembre	2 519 180	31,86	2 318 103	30,51

\*PMPE: prix moyen pondéré d'exercice

### 13.3 Evaluation des BSPCE

Au 31 décembre 2023, la juste des valeurs des plans de BSPCE s'élève à 42 211 K€ vs. 29 490 K€ au 31 décembre 2022.

### 13.4 Résultat par action

Aucun calcul du résultat par action n'a été effectué.

## Note 14. Provisions

### Principes comptables

Les provisions sont destinées à couvrir des sorties de ressources probables dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés avec précision. Elles concernent principalement les litiges, les coûts de personnel et le régime des avantages postérieurs à l'emploi. L'estimation de la provision est basée sur les hypothèses les plus probables ou sur l'utilisation de méthodes statistiques, selon la nature des risques.

Les provisions sont comptabilisées en provisions non courantes ou courantes, en fonction de leur date de règlement. Les provisions pour risques ou litiges qui s'éteindront dans les 12 mois suivant la date de clôture, ainsi que celles liées au cycle normal d'exploitation, sont comptabilisées en passifs courants. Les autres provisions pour risques sont comptabilisées en provisions non courantes.

### Provisions pour garantie

En IFRS, selon la norme IAS 37, la garantie offerte aux clients conduirait à la comptabilisation d'une provision pour garantie car il existe une obligation contractuelle (de réparer les installations) dont l'échéance et le montant sont incertains.

La comptabilisation initiale est basée sur l'expérience du niveau des réparations et des retours. La garantie a une durée initiale de 2 ans en général, et l'effet d'actualisation est non significatif.

#### Provision pour contrat déficitaire

Si le Groupe a un contrat déficitaire, l'obligation actuelle au titre du contrat est comptabilisée et évalué comme une provision. Toutefois, avant qu'une provision distincte pour un contrat onéreux ne soit établie, le Groupe comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat. Le Groupe analyse à chaque arrêté les contrats par une approche détaillée pour identifier les éventuels contrats déficitaires.

### 14.1 Détail des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 20 23</b>	<b>31 déc. 20 22</b>
Provisions pour garantie clients	5 776	5 225
Provisions pour litiges	0	32
<b>Provisions courantes</b>	<b>5 776</b>	<b>5 258</b>
Provisions pour garantie clients	4 545	2 343
Provisions pour pensions et autres avantages du personnel	236	107
Autres provisions	297	212
<b>Provisions non courantes</b>	<b>5 077</b>	<b>2 662</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>10 854</b>	<b>7 919</b>

Voir la *note 15* pour plus de détails sur les obligations au titre des prestations définies.

### 14.2 Variations des provisions pour garantie client

La variation des provisions pour garantie se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 20 23</b>	<b>31 déc. 20 22</b>
<b>Au début de la période</b>	<b>7 568</b>	<b>5 234</b>
Augmentation	7 786	6 943
Reprise	-5 033	-4 608
<b>En fin de période</b>	<b>10 321</b>	<b>7 568</b>

## Note 15. Obligation au titre des avantages du personnel

### Principes comptables

Le Groupe gère des régimes de retraite et d'autres avantages sociaux en fonction de la législation et de la réglementation locales. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces obligations tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise dans le compte de résultat les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. L'obligation juridique ou implicite du Groupe pour ces régimes se limite au montant des cotisations.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations du Groupe sont comptabilisées au bilan et évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses sont présentées ci-après.

La charge comptabilisée dans le compte de résultat comprend :

- les droits supplémentaires acquis par les membres du personnel au cours de la période considérée (le « coût des services ») ;
- l'impact de toute modification des régimes existants sur les années précédentes ou de tout nouveau régime (le « coût des services passés ») ;
- la composante intérêts nets des coûts de pension (le « coût financier »).

Les deux premiers éléments sont présentés dans les coûts de personnel (voir note 4.3.1), le troisième est présenté dans le résultat financier net (voir note 12.4).

Les écarts actuariels concernant les hypothèses démographiques, financières et liées à l'expérience sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global.

Les pensions du Groupe et les autres régimes d'avantages sociaux concernent principalement la France.

### 15.1 Principales hypothèses retenues

<b>31 Dec 2023</b>	<b>France</b>
Taux d'actualisation	3,44%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%
Type de retraite	Départ volontaire à l'initiative du salarié

### 15.2 Valeur de l'obligation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Valeur comptable nette</b>
<b>Valeur de l'obligation au 31 décembre 2022</b>	<b>107</b>
Coût des services rendus au cours de la période	90
Coût financier	4
Prestations versées	0
Écarts concernant les ajustements liés à l'expérience	7
Changement d'hypothèses démographiques	0
Changement d'hypothèses financières	28
<b>Valeur de l'obligation au 31 décembre 2023</b>	<b>236</b>

## Note 16. Autres informations

### 16.1 Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers, notamment les risques de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de crédit.

L'approche globale du Groupe en matière de gestion des risques se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance financière du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques du Groupe est principalement supervisé par le directeur financier qui identifie, évalue et couvre les risques financiers en étroite collaboration avec les entités du Groupe.

Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions financières dérivées ou autres qui ne sont pas liées à ses besoins commerciaux ni dans des transactions financières dérivées à des fins spéculatives.

#### 16.1.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêts comprend principalement le risque de fluctuations des flux de trésorerie liés à la dette à taux variable, qui est en partie liée aux indices Euribor et Libor et qui peut avoir un impact sur les résultats financiers nets.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêts est centralisée.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'avait aucune dette brute à taux variable en cours.

#### 16.1.2 Risque de change

Le risque de transaction en monnaies étrangères est le risque qu'une variation défavorable des taux de change ait un effet négatif sur les flux de trésorerie des transactions opérationnelles libellées en monnaies étrangères.

Le Groupe est fortement exposé au risque de transaction de change. Une partie de ses achats est libellée en euros alors que ses ventes sont principalement libellées en monnaie locale. Par conséquent, les filiales sont exposées à des fluctuations qui peuvent avoir des effets négatifs sur leur marge opérationnelle.

Le Groupe est également exposé au risque de conversion qui concerne les entités aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Japon dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe consolidé, à savoir l'euro. Dans les états financiers consolidés, la contribution de ces filiales étrangères à l'actif net et au bénéfice, convertie en euros, peut être réduite de manière significative en raison des fluctuations des devises. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de solutions de couverture pour atténuer son risque de conversion des devises.

#### 16.1.3 Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses clients auxquels il vend des produits/solutions. Voir note 18.

### 16.1.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure de régler ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

Le Groupe gère son risque de liquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, qu'il dispose à tout moment d'actifs liquides suffisants pour régler ses passifs lorsqu'ils arrivent à échéance, quelles que soient les conditions du marché.

Le Groupe a besoin de liquidités disponibles pour financer la croissance de ses activités.

Le Groupe peut accéder à la liquidité principalement par le biais des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ; les facilités de crédit bancaire à court et à long terme.

Au 31 décembre 2023, les liquidités disponibles du Groupe s'élèvent à 162,8 m€ dont 93,7 m€ d'équivalents de trésorerie.

## 16.2 Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 déc. 2022</b>
Avals et cautions	46 404	24 172
Autres engagements donnés	12 705	8 747
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>59 109</b>	<b>32 918</b>
Avals, cautions et garanties	10 32	11 971
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>10 32</b>	<b>11 971</b>

Les avals et cautions correspondent principalement à des engagements donnés et reçus souscrits auprès des banques dans le cadre des transactions avec les clients et les fournisseurs. Les autres engagements donnés sont principalement liés à la clause de garantie de possession dans le cadre du projet Imaginarium (nouveau siège du Groupe).

### 16.3 Litiges et passifs éventuels

Il n'y a pas de litiges ou de passifs éventuels qui ne soient pas provisionnés selon l'évaluation qui en est faite.

## 16.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau suivant indique le montant des honoraires des commissaires aux comptes de la société mère et de leurs cabinets partenaires pour les filiales consolidées par intégration globale.

<i>(en milliers d'euros)</i>	EY		Fabrice Veniard		Total	
	Montants		Montants		2023	2022
	2023	2022	2023	2022		
Honoraires des commissaires aux comptes, certification, contrôle des comptes de l'émetteur	231	149	45	38	276	187
Autres services rendus par les réseaux des commissaires aux comptes	20	8			20	8
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>157</b>	<b>45</b>	<b>38</b>	<b>296</b>	<b>195</b>

## 16.5 Related parties

### 16.5.1 Parties liées

Au 31 décembre 2022 et 2023, la société mère du groupe est Exotec SAS. Exotec SAS est contrôlée par des personnes physiques, dont les fondateurs du Groupe, et par des fonds d'investissement.

### 16.5.2 Transactions avec les parties liées

Pour le Groupe, les parties liées au sens de la norme IAS 24 sont les personnes ou entités qui ont le contrôle ou exercent une influence notable sur le Groupe.

En conséquence, selon l'analyse de la direction, les membres du comité exécutif (COMEX) (y compris les deux cofondateurs) et les filiales d'Exotec SAS sont considérés comme des parties liées.

Toutes les transactions et tous les soldes entre les filiales du Groupe ont été éliminés.

Au 31 décembre 2023, aucune transaction substantielle entre Exotec SAS et les parties liées du Groupe n'a été identifiée.

### 16.5.3 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les membres du CEOMEX :

Nom	Fonction
Romain Moulin	Founder / Chief Executive Officer
Renaud Heitz	Founder / Chief of Product / CTO
Yann Leca	Chief Financial Officer
Jules Briatta	Chief People Officer
Arthur Bellamy	Chief Revenue Officer
Thomas Genestar	Managing Director - BU Western Europe
Stanislas Normand	Managing Director - BU North America
Ryu Tatewaki	Managing Director - BU Japan
Markus Schlotter	Managing Director - BU Central Europe
Julien Perrin	Chief Industrial Officer
Pierrick Rebuffel	Chief Operations Officer

Leurs rémunérations sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Avantages du personnel à court terme*	3 308	2 515
Paievements fondés sur des actions	3 703	16 330
<b>Total de la rémunération des principaux dirigeants</b>	<b>7 011</b>	<b>18 845</b>

\* dont cotisations sociales de l'employeur

### 16.6 Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement matériel n'est intervenu postérieurement à la clôture qui justifierait de figurer à ce chapitre.

**EXOTEC**

Société par actions simplifiée au capital de 169.513,24 euros

Siège social : 251, rue Jean Monnet, 59170 Croix

812 878 742 R.C.S. Lille Métropole

(la « **Société** »)

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT**

**RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDE**

**- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 -**

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de la Société et de ses filiales (le « Groupe ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et nous soumettons à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces pièces et documents.

## **I. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

### **1.1. Activité et situation de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

#### **1.1.1. Activités de la Société - Résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Nous vous rappelons que la Société a été constituée le 5 août 2015 et que l'exercice clos le 31 décembre 2023 est le huitième exercice social de la Société.

L'activité de la Société est le développement, la mise au point, la fabrication, la vente et l'installation d'ensembles robotisés et de robots.

L'activité de la société a continué à se développer fortement, soutenue par la transformation du secteur de la logistique, demandeur de solutions robotisées, qui s'est confirmée avec la crise COVID 19, et par la pertinence de la solution proposée par la société face aux offres traditionnelles.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait apparaître un chiffre d'affaires de 175 943 554 euros contre 113 685 604 euros au cours de l'exercice précédent, soit une hausse de 55%.

Le chiffre d'affaires s'est développé en France, mais également en Italie, Espagne, Belgique, Portugal et Pays-Bas.

Le résultat d'exploitation ressort à un solde négatif de (5 693 767) euros, en raison de la poursuite d'efforts en matière de recherche et développement, ainsi que de la structuration des opérations industrielles et des opérations commerciales.

<b>(en euros)</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	175 943 554	113 685 604
<b>Autres produits d'exploitation</b>	7 270 033	-23 902 089
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>183 213 587</b>	<b>89 783 515</b>

<b>Consommations de l'exercice</b>	145 678 814	71 950 855
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	489 124	290 565
<b>Charges de personnel</b>	29 804 272	18 588 822
<b>Dotations aux amortissements sur immobilisations</b>	2 958 026	1 902 223
<b>Dotations aux provisions</b>	9 545 392	7 082 265

<b>Autres charges d'exploitation</b>	431 726	38 917
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>188 907 354</b>	<b>99 853 647</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 5 693 767</b>	<b>- 10 070 132</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>671 716</b>	<b>- 3 396 480</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 193 114</b>	<b>- 317 966</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>2 888 649</b>	<b>1 562 368</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>- 2 326 517</b>	<b>- 12 222 212</b>

L'effectif moyen de l'exercice 2023 est de 366 personnes.

Le résultat financier, composé de produits financiers d'un montant de 5 690 882 euros et de charges financières d'un montant de 5 019 166 euros, figure au compte de résultat pour un résultat positif de 671 716 euros. Ces produits et charges sont de trois catégories : écarts de change (positif ou négatif), rémunérations de comptes à terme, intérêts financiers des emprunts et des avances de trésorerie.

Le résultat exceptionnel est une perte de (193 114) euros.

Après la prise en compte du crédit d'impôt recherche d'un montant global de 1 527 978 euros et du produit d'intégration fiscale de 1 360 671, la différence entre les produits et les charges de l'exercice fait ressortir une perte de (2 326 517) euros.

Le total du bilan de la Société s'élève, pour l'exercice considéré, à un montant net de 285 025 606 euros contre un total du bilan de 305 786 011 euros au cours de l'exercice précédent.

La Société a procédé à des investissements à hauteur de 15 586 K€.

Les stocks nets ont également augmenté afin de suivre l'activité de production de robots réalisée sur le site de Croix, ainsi que le développement de l'activité internationale : 28 760 K€ contre 27 230 K€ au 31 décembre 2022.

Les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 6 668 K€ vs. 9 560 K€ au 31 décembre 2022.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 17 782 K€ contre 26 743 K€ au 31 décembre 2022. Les dettes fiscales et sociales se montent à 8 259 K€ vs. 4 985 K€ au 31 décembre 2022.

### **1.1.2. Autres faits marquants au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023**

#### Autres mouvements sur le capital

Le Président a constaté le 3 janvier 2023, la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 555 euros par l'exercice de 55.500 options de souscription d'actions, portant ainsi le capital social de 167.066,94 euros à la somme de 167 621,94 euros.

Sur délégation de pouvoirs conférés par décisions unanimes des associés en date du 28 novembre 2022, le Président a constaté le 25 janvier 2023, la réalisation d'une réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant nominal de 162,33 euros par rachat auprès des associés, en vue de leur annulation, d'un nombre de 16.233 actions ordinaires d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, pour un prix unitaire de quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-

trois centimes (83,83 €) par action, soit un prix de rachat total de 1 360 812,39 euros portant ainsi le capital social de 167 621,94 euros à 167 459,61 euros.

### Souscription au capital initial de nouvelles sociétés

Exotec SAS a procédé au cours de l'exercice 2023 à la création de six nouvelles filiales dont elle détient 100% du capital social, soit Exotec Product France, Exotec Product Holding, Exotec Product Japan Co., LTD, Exotec Product USA Inc, Exotec Italia S.R.L. et Exotec Korea LTD.

Par ailleurs, Exotec SAS a participé à l'augmentation de capital de la société Exotec Nihon en numéraire pour 4 909K euros.

## **1.2. Principaux risques et incertitudes**

La Société présente des risques liés à son activité de développement de nouveaux produits industriels, à haute performance et à forte composante R&D, sur un marché en forte croissance et en transformation. Il est toujours possible que les dépenses faites pour développer de nouveaux produits ne soient pas couronnées d'un succès commercial.

L'organisation du groupe positionne la Société comme principal fournisseur de ses filiales qui ont vocation à développer l'activité commerciale, à déployer les systèmes et à les maintenir dans les régions suivantes : Europe, Amérique du Nord et Asie. La Société est donc dépendante du dynamisme commercial de ses filiales pour assurer son propre chiffre d'affaires.

La Société se concentre sur le développement des produits et logiciels, leur fabrication et la chaîne logistique d'approvisionnement à travers le monde. Il est possible que les investissements en dépenses de R&D et en industrialisation ne se traduisent pas par une rentabilité suffisante des produits.

## **1.3. Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice (depuis le 1er janvier 2024)**

### Mouvements sur le capital

Le Président a constaté le 16 janvier 2024, la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 202 euros par l'exercice de 220 200 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, portant ainsi le capital social de 167 459,61 euros à la somme de 169 661,61 euros.

Sur délégation de pouvoirs conférés par décisions unanimes des associés en date du 12 novembre 2023, le Président a constaté le 27 février 2024, la réalisation d'une réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant nominal de 148,37 euros par rachat auprès des associés, en vue de leur annulation, d'un nombre de 14 837 actions ordinaires d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, pour un prix unitaire de quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-trois centimes (83,83 €) par action, soit un prix de rachat total de 1 243 785,71 euros portant ainsi le capital social de 169 661,61 euros à 169 513,24 euros.

### Réorganisation de l'activité « Product »

Le Groupe a décidé, fin 2023, de mettre en œuvre une réorganisation juridique afin de :

- Simplifier et homogénéiser l'organisation juridique d'Exotec ;
- Créer une interface unique entre l'organisation « Product » et l'activité d'intégration des solutions Exotec.

Cette réorganisation est séquencée comme suit au 1er janvier 2024 :

- Transfert des activités « Product » en France et de la propriété intellectuelle attachée à l'activité « Product » entre Exotec SAS et Exotec Product France par voie d'un traité d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions ;
- Apport des titres d'Exotec Product France par Exotec SAS à Exotec Product Holding à la valeur de l'apport (38 900 000 euros) par augmentation de capital ;
- Acquisition par Exotec Product Holding à Exotec SAS, des titres Exotec Product Japan et Exotec Product USA Inc. pour 20 061 euros et 46 euros respectivement.

La valeur estimée au 1er janvier 2024 des actifs et passifs transférés par Exotec SAS à Exotec Product France est la suivante :

<b>Actif immobilisés (EUR)</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amort. Et provisions</b>	<b>Valeur nette</b>
Immobilisations incorporelles	110 000	-60 000	50 000
Immobilisations corporelles	14 200 000	-5 050 000	9 150 000
Immobilisations financières	-	-	-
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>14 310 000</b>	<b>-5 110 000</b>	<b>9 200 000</b>

<b>Actif circulant (EUR)</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amort.</b>	<b>Valeur nette</b>
Stocks et en-cours	29 300 000	-300 000	29 000 000
Clients et comptes rattachés	12 100 000	-	12 100 000
Autres créances	13 000 000	-	13 000 000
Comptes de régularisation	100 000	-	100 000
Trésorerie	4 000 000	-	4 000 000
<b>Total actif circulant</b>	<b>58 500 000</b>	<b>-300 000</b>	<b>58 200 000</b>

<b>Passifs pris en charge</b>	<b>Valeur Nette Comptable (EUR)</b>
Provisions pour risques et charges	12 500 000
Avances reçues sur commandes	-
Dettes fournisseurs	14 000 000
Dettes fiscales	-
Dettes sociales	2 000 000
Dettes sur immobilisations	-
Produits constatés d'avance	-
<b>Dettes</b>	<b>16 000 000</b>
<b>Total passif</b>	<b>28 500 000</b>

L'actif net apporté s'élève à 38 900 000 euros.

#### **1.4. Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

Nos efforts en 2024 porteront sur la poursuite de la structuration du Groupe pour absorber la croissance de l'activité à venir.

#### **1.5. Activité en matière de recherche et développement**

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a dépensé 21 204 k€ contre 13 914 k€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces dépenses ont donné lieu à un crédit d'impôt recherche et innovation d'un montant de 1 528 k€.

#### **1.6. Sanctions pécuniaires liées à des pratiques anticoncurrentielles (articles L. 464-2, I, al. 5 et suivants du Code de commerce)**

Conformément aux articles L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction pécuniaire liée à des pratiques anticoncurrentielles au cours de l'exercice écoulé.

### **1.7. Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (L. 441-6-1 al.1 et D. 441-4 du Code de commerce)**

Vous trouverez en Annexe 1 au présent rapport, en application des dispositions des articles L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce et D. 441-4 modifié par décret 2017-350 du 20-3-2017, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

### **1.8. Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, PME ou de tailles intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant (article L. 511-6, 3bis-al. 2 du Code Monétaire et Financier)**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a octroyé, à titre accessoire de son activité principale, aucun prêt à moins de deux ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

### **1.9. Information sur les succursales**

La Société n'a pas de succursales en France.

La Société avait une succursale aux Pays-Bas, créée en octobre 2020, qui a été définitivement fermée le 31 août 2023.

## **II. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2023 vous ont été communiqués.

Vous avez pu constater que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de (2 326 517,45) euros.

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils vous sont soumis par votre Président et de donner quitus, pour cet exercice, au Président et au Directeur Général de la Société.

### **2.1. Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, soit une perte nette d'un montant de (2 326 517,45) euros au compte « Report à nouveau », dont le solde négatif de (20 703 404,13) euros serait ainsi porté à (23 029 921,58) euros.

### **2.2. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

### **III. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Nous vous rappelons que les seuils pour lesquels l'établissement de comptes consolidés est obligatoire ont été dépassés au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2023 regroupent par intégration globale l'ensemble des filiales du groupe détenues à plus de 50%. Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2023.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation dont la Société est la société consolidante sont les suivantes :

- **Exotec North America Inc. (Etats-Unis)**, filiale détenue à 100% : son objet est la commercialisation des solutions robotisées Exotec, leur déploiement et leur maintenance en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) ;
- **Exotec Nihon co. (Japon)**, filiale détenue à 100% : son objet est la commercialisation des solutions robotisées Exotec, leur déploiement et leur maintenance au Japon ;
- **Exotec Deutschland GmbH (Allemagne)**, filiale détenue à 100% : son objet est la commercialisation des solutions robotisées Exotec, leur déploiement et leur maintenance en Allemagne, Suisse et autres pays d'Europe Centrale et Nordique ;
- **Exotec France (France)**, filiale détenue à 100% : son objet est la commercialisation des solutions robotisées Exotec, leur déploiement et leur maintenance en France, au Benelux, en Italie, dans la péninsule ibérique et au Royaume-Uni ;
- **Exotec Product USA (Etats-Unis)**, filiale détenue à 100% : son objet est l'approvisionnement en composants et systèmes pour les activités en Amérique du Nord ;
- **Exotec Logistics UK (Royaume-Uni)**, filiale détenue à 100% : son objet est la commercialisation des solutions robotisées Exotec, leur déploiement et leur maintenance au Royaume-Uni ;
- **Exotec Italia (Italie)**, filiale détenue à 100% : son objet est la maintenance des solutions robotisées Exotec en Italie ;
- **Exotec Product Japan co. (Japon)**, filiale détenue à 100% : son objet est l'approvisionnement en composants et systèmes pour les activités au Japon ;
- **Exotec Korea (Corée du Sud)**, filiale détenue à 100% : son objet est la commercialisation des solutions robotisées Exotec, leur déploiement et leur maintenance en Corée du Sud ;
- **Exotec Product Holding (France)**, filiale détenue à 100% : holding des activités Product ;
- **Exotec Product France (France)**, filiale détenue à 100% : son objet est le développement, la mise au point, la fabrication, la vente et le service après-vente de solutions robotisées pour les opérations logistiques.

#### **3.1. Activités et résultats du Groupe**

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève en 2023 à la somme de 284 558 keuros.

Le chiffre d'affaires du Groupe se répartit principalement sur les secteurs d'activité suivants :

Activité de déploiement de nouveaux systèmes : 271 838 k€  
 Activité de maintenance de systèmes existants : 12 715 k€  
 Autres activités : 5 k€

Géographiquement le chiffre d'affaires provient des régions suivantes :

Europe de l'Ouest : 161 481 k€  
 Amérique du Nord : 66 230 k€  
 Europe centrale : 36 640 k€  
 Japon : 20 207 k€

Les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 font apparaître un résultat d'exploitation de (9 469) keuros, notamment, en raison d'une charge d'un montant de 7 273 keuros liée à des attributions de BSPCE, et n'ayant aucun impact sur la situation financière du Groupe.

Le résultat financier s'élève à la somme de 942 keuros.

Le résultat (part du groupe) se solde par une perte nette de (5 925) keuros.

Nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils vous sont soumis par votre Président et vous présentons ci-dessous plus spécifiquement l'activité et les résultats des principales entités du Groupe, à l'exception de la Société pour laquelle il convient de se reporter au point I. ci-dessus :

- Exotec North America Inc. :

La société Exotec North America Inc maintient sa dynamique commerciale. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 66 357 k€.

- Exotec Nihon co :

La société Exotec Nihon co. a réalisé un déploiement majeur en 2023. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 22 379 k€.

- Exotec Deutschland GmbH :

La société Exotec Deutschland GmbH a poursuivi son développement commercial après avoir enregistré ses premières ventes en 2022. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 37 010 k€.

- Exotec France :

La société Exotec France SAS continue de développer son activité en Europe de l'Ouest. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 144 454 k€.

- Exotec Logistics UK :

La société Exotec Logistics UK a commencé à déployer son premier contrat en direct et vendu un système via un intégrateur. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 18 288 k€.

- Exotec Product USA :

La société Exotec Product USA a continué de se développer en relation avec la croissance commerciale d'Exotec North America. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 52 894 k€.

- Exotec Italia

La société Exotec Italia a commencé la maintenance de deux sites en Italie. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 200 k€.

- Exotec Product Japan

La société Exotec Product Japan a commencé à se développer en relation avec l'activité commerciale d'Exotec Nihon. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 3 557 k€.

Vous trouverez en Annexe 2 au présent rapport un tableau récapitulatif des filiales.

### **3.2. Situation financière du Groupe et endettement**

Le financement du groupe est porté exclusivement par la société mère Exotec SAS.

L'endettement financier auprès des banques s'élève à 6 999 k€ et les obligations locatives que représentent les baux et contrats de location se montent à 8 441 k€.

Le groupe dispose d'une trésorerie significative de 162 763 k€.

### **3.3. Evolution prévisible du Groupe et risques associés**

Le carnet de commande du groupe s'élève à 338 M€ à l'ouverture de l'exercice 2024. Ces commandes ont été signées principalement avec des clients basés en France, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Pologne, Roumanie, USA et Japon.

Le groupe prévoit de continuer à renforcer toutes ses équipes dans les différentes géographies afin de suivre l'expansion commerciale et opérationnelle dans ses différentes implantations. Le groupe prévoit d'embaucher environ 450 personnes.

#### **IV. PRISES DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE**

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, la Société a constitué les sociétés suivantes détenues à 100 % du capital social :

- Exotec Italia S.R.L. située en Italie, le 16 janvier 2023,
- Exotec Product Japan Co, Ltd. située au Japon, le 12 juin 2023,
- Exotec Korea située en Corée du Sud, le 21 septembre 2023,
- Exotec Product France en France, le 14 novembre 2023,
- Exotec Product Holding en France, le 15 novembre 2023.

#### **V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL**

##### **5.1. Actions d'autocontrôle**

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

##### **5.2. Participations croisées**

La Société ne détient aucune participation dans une société par actions détenant elle-même une fraction du capital de la Société supérieur à 10%. Il n'y a donc pas de participations croisées.

##### **5.3. Ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription ou d'achat d'actions (article L. 225-181, al 2 du Code de commerce)**

Néant.

##### **5.4. Informations relatives aux actions gratuites et/ou options de souscription ou d'achats d'actions (articles L. 225-197-1, II, al. 4 et L. 225-185 al. 4 du Code de commerce)**

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, la Société n'a pas attribué des actions gratuites ou des options de souscription ou d'achat d'actions.

##### **5.5. Rachat par la Société de ses propres actions (articles L. 225-209-2, L. 225-208, L. 225-209, et L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)**

Néant.

##### **5.6. Actionnariat salarié**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés. Au 31 décembre 2023, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

#### **VI. CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES – COMMISSARIAT AUX COMPTES – DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ**

##### **6.1. Conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce**

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, il vous sera demandé de statuer sur le rapport établi par le commissaire aux comptes de la Société et relatif aux conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Dans ce contexte, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce.

## 6.2. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Co-commissaire aux comptes	Date de nomination	Fin du mandat
Fabrice Véniard, titulaire Benoit Tostivint, suppléant	AG du 20 juin 2022	AG des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027
Ernst & Young Audit	AG du 19 juin 2020	AG des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

## 6.3. Situation des mandats sociaux

Nous vous rappelons que les statuts constitutifs ont nommé :

- Monsieur Romain Moulin en qualité de président de la Société, pour une durée indéterminée ; et
- Monsieur Renaud Heitz en qualité de directeur général de la Société, pour une durée indéterminée.

Nous vous rappelons que les dirigeants ont perçu une rémunération brute de 100 000 euros pour Romain Moulin et de 175 000 euros pour Renaud Heitz au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous rappelons qu'à l'occasion d'une transaction secondaire portant sur 9,5% du capital de la Société, réalisée le 20 mars 2024, la composition du Comité Stratégique a été modifiée. Le Comité Stratégique est désormais composé de six membres et de quatre censeurs. Le pacte d'actionnaires a été modifié en ce sens concomitamment à la réalisation de l'opération.

Il vous sera en conséquence demandé :

- (i) de prendre acte de la réduction du nombre de membres du Comité Stratégique à six membres et de la cessation corrélative des fonctions de Monsieur Alexandre Mordacq ; et
- (ii) de constater la nouvelle composition du Comité Stratégique, à savoir :
  - En tant que membres du Comité Stratégique :
    - o Monsieur Jean-Gérard Galvez (Membre Fondateur) ;
    - o Monsieur Renaud Heitz (Membre Fondateur) ;
    - o Monsieur Romain Moulin (Membre Fondateur) ;
    - o Monsieur Julien-David Nitlech (Membre Iris) ;
    - o Madame Laurel Bowden (Membre 83North) ;
    - o Monsieur Christian Resch (Membre GS) ; et
  - En tant que censeurs :
    - o Monsieur Scott Darling (censeur désigné par les Fondateurs) ;
    - o Monsieur Arnaud Helle (censeur désigné par les Fondateurs) ; et
    - o Monsieur Alexandre Mordacq (censeur désigné par 360 Capital).
- (iii) de modifier les statuts de la Société en adéquation avec cette nouvelle configuration, en modifiant l'article 14.9 pour prévoir la désignation de quatre censeurs (le nombre de membre du comité stratégique n'étant pas mentionné dans les statuts, aucune modification n'a à être effectuée à cet égard).

\* \* \*

Si vous approuvez ces propositions, je vous demande de bien vouloir les confirmer par votre vote en adoptant les décisions soumises à votre approbation.

  
Romain Moulin (Apr 8, 2024 17:01 EDT)

---

**Romain Moulin**

Président

*Signé électroniquement à la date figurant dans le tampon de signature.*

## Annexe 1

### Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

	Article D. 441-4 I.-1° : Factures TTC <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-4 I.-2° : Factures TTC <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>													
Nombre de factures concernées	1098					157	401					1130	
Montant total des factures concernées	10 344 973	840 200	121 917	74 329	183 984	1 220 430	24 523 486	0	8 497 696	12 335 495	48 470 579	69 303 770	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	7%	1%	0%	0%	0%	1%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							14%	0%	5%	7%	28%	39%	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>													
Nombre des factures exclues	0												
Montant total des factures exclues	0												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	X Délais contractuels : 30 jours					X Délais contractuels : 30 jours fin de mois							
	<input type="checkbox"/> Délais légaux : (précisez)					Délais légaux : (précisez)							

Les données présentées ci-dessus incluent les dettes et les créances afférentes aux filiales des sociétés.



**Exotec**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**FABRICE VENIARD**  
22, rue Alphonse de Neuville  
75017 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG Audit**  
14, rue du Vieux Faubourg  
59042 Lille cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Exotec**

Exercice clos le 31 décembre 2023

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Associés de la société Exotec,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés et par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Exotec relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ La note 5.3.1 « Actifs d'impôts différés sur le report en avant de pertes fiscales » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes comptables relatives aux actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.
- ▶ La note 6.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes comptables relatives aux frais de développement. Nous avons examiné le caractère approprié des critères retenus pour la comptabilisation de ces frais en immobilisations et nous avons contrôlé leur correcte application.
- ▶ La note 14 « Provision » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes comptables relative à la provision pour garantie. Nos travaux ont consisté à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Lille, le 29 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

Fabrice VENIARD

ERNST & YOUNG Audit



Romain Lancelle

# EXOTEC

Etats Financiers Consolidés  
pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2023

## Table des matières

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ.....	5
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	6
BILAN CONSOLIDÉ.....	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ.....	8
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	9
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	10
Note 1. Informations générales .....	10
1.1 Présentation du Groupe.....	10
1.2 Date d'arrêté des comptes .....	10
1.3 Événements significatifs de la période .....	10
Note 2. Principes comptables .....	11
2.1 Base de préparation.....	11
2.2 Adoption de normes nouvelles et révisées.....	11
2.3 Méthodes de consolidation .....	12
2.3.1 Entités contrôlées .....	12
2.3.2 Transactions intragroupe .....	12
2.3.3 Transactions en monnaies étrangères et conversion .....	13
2.4 Recours aux jugements et aux estimations .....	13
2.4.1 Estimations.....	13
2.4.2 Jugements .....	14
2.4.3 Continuité de l'exploitation .....	14
Note 3. Périmètre de consolidation.....	15
3.1 Liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation .....	15
3.2 Évolution du périmètre de consolidation .....	15
Note 4. Produits et charges (hors résultat financier) .....	16
4.1 Produits d'exploitation.....	16
4.2 Coûts des ventes .....	18
4.3 Charges d'exploitation .....	18
4.4 Autres produits et charges hors exploitation .....	19
Note 5. Impôt sur le résultat.....	19
5.1 Ventilation détaillée de l'impôt sur le résultat .....	20
5.2 Analyse de la charge d'impôt.....	20

5.3 Impôts différés dans l'état de la situation financière .....	20
5.3.1 Actifs d'impôts différés sur le report en avant de pertes fiscales .....	21
5.3.2 Impôts différés sur les différences d'évaluation.....	21
Note 6. Actifs immobilisés .....	22
6.1 Immobilisations incorporelles.....	22
6.2 Immobilisations corporelles.....	23
Note 7. Contrats de location .....	24
7.1 Actifs au titre de droits d'utilisation .....	25
7.2 Obligations locatives .....	26
7.3 Montants comptabilisés dans le compte de résultat .....	26
Note 8. Créances clients et autres actifs courants.....	27
Note 9. Stocks .....	28
Note 10. Dettes fournisseurs et autres passifs .....	29
10.1 Dette fournisseurs et autres passifs courants .....	29
10.2 Autres passifs non courants .....	29
Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	30
Note 12. Actifs et passifs financiers, produits et charges financiers .....	30
12.1 Actifs financiers.....	30
12.2 Passifs financiers (à l'exclusion des obligations locatives).....	31
12.2.1 Dette par type .....	32
12.2.2 Variation de la dette .....	32
12.2.3 Dette par date d'échéance .....	32
12.3 Instruments financiers dérivés.....	33
12.4 Produits et charges financiers.....	33
Note 13. Capitaux propres et résultat par action .....	34
13.1 Capital social .....	34
13.2 BSPCE .....	34
13.3 Evaluation des BSPCE.....	35
13.4 Résultat par action.....	35
Note 14. Provisions .....	35
14.1 Détail des provisions .....	36
14.2 Variations des provisions pour garantie client .....	36
Note 15. Obligation au titre des avantages du personnel .....	37
15.1 Principales hypothèses retenues .....	37

15.2 Valeur de l'obligation .....	37
Note 16. Autres informations .....	38
16.1 Gestion des risques financiers .....	38
16.1.1 Risque de taux d'intérêt.....	38
16.1.2 Risque de change .....	38
16.1.3 Risque de crédit .....	38
16.1.4 Risque de liquidité.....	39
16.2 Engagements hors bilan.....	39
16.3 Litiges et passifs éventuels.....	39
16.4 Honoraires des commissaires aux comptes.....	40
16.5 Related parties .....	40
16.5.1 Parties liées .....	40
16.5.2 Transactions avec les parties liées .....	40
16.5.3 Rémunération des principaux dirigeants .....	41
16.6 Événements postérieurs à la clôture .....	41

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	4.1	<b>284 558</b>	<b>157 187</b>
Coûts des ventes	4.2	-223 650	-137 153
<b>Marge brute</b>		<b>60 908</b>	<b>20 034</b>
Frais de recherche et de développement	4.3	-12 923	-13 291
Frais de vente et marketing	4.3	-20 748	-14 115
Frais généraux et administratifs	4.3	-36 706	-26 307
<b>Coûts indirects</b>		<b>-70 377</b>	<b>-53 713</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-9 469</b>	<b>-33 679</b>
Produits et charges financiers	12.4	942	-2 595
Autres	4.4	-858	-328
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-9 386</b>	<b>-36 601</b>
Impôt sur le résultat	5	3 461	194
<b>Résultat net de l'exercice (A)</b>		<b>-5 925</b>	<b>-36 407</b>
<b>Résultat attribuable aux :</b>			
- Attribuable au Groupe		-5 925	-36 407
- Attribuable aux intérêts minoritaires		0	0

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Notes</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>			
Réévaluation des obligations au titre des avantages du personnel	15	-35	97
Impôt lié		9	-24
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>		<b>-26</b>	<b>72</b>
<b>Éléments qui sont ou pourront ultérieurement être reclassés en résultat net</b>			
Écarts de change à la conversion d'opérations à l'étranger		738	- 114
Impôt lié			
<b>Total des éléments qui pourront être reclassés en résultat net</b>		<b>738</b>	<b>- 114</b>
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice (B)</b>		<b>712</b>	<b>- 41</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice (A+B)</b>		<b>- 5 213</b>	<b>- 36 448</b>
<b>Résultat global attribuable :</b>			
- Attribuable au Groupe		-5 213	-36 448
- Attribuable aux intérêts minoritaires		0	0

## BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	6.1	31031	21495
Immobilisations corporelles	6.2	18909	11358
Actifs au titre de droits d'utilisation	7.1	8257	4252
Actifs d'impôt différé	5	4584	26
Actifs financiers	12.1	1603	1354
Autres actifs non courants		0	
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>64 385</b>	<b>38 485</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	9	31792	28660
Créances clients	8	56774	52437
Autres actifs courants	8	90667	68660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	162763	213803
<b>Total des actifs courants</b>		<b>341996</b>	<b>363 559</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>406 382</b>	<b>402 045</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	13	167	167
Primes d'émission	13	237136	238136
Autres réserves		-3526	24895
Résultat de la période		-5925	-36407
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>227 853</b>	<b>226 791</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	12.2	4147	6809
Obligations locatives	7.2	5160	2425
Passifs d'impôt différé	5	1984	132
Provisions	14.1	5077	2662
Autres passifs non courants	10.2	2138	1084
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>18 507</b>	<b>13 112</b>
<b>Passifs courants</b>			
Découvert bancaire	11	20	0
Dettes fournisseurs	10.1	42807	46276
Emprunts - part courante	12.2	2832	3193
Obligations locatives	7.2	3281	2072
Provisions - part courante	14.1	5776	5258
Impôt sur le résultat exigible	5	0	35
Autres passifs courants	10.1	105305	105308
<b>Total des passifs courants</b>		<b>160 022</b>	<b>162 142</b>
<b>Total du passif</b>		<b>178 529</b>	<b>175 253</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>406 382</b>	<b>402 045</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>- 5 925</b>	<b>- 36 407</b>
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
Élim. des amortissements et provisions	16 624	10 943
Élim. des résultats de cession	0	62
Charge nette découlant des paiements fondés sur des actions	7 273	18 395
Autres produits et charges sans effet sur la trésorerie	0	-2
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôts</b>	<b>17 972</b>	<b>- 7 009</b>
Élim. des impôts sur le résultat	- 3 461	- 194
Élim. des produits et charges financiers	- 2 345	82
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts</b>	<b>12 167</b>	<b>- 7 121</b>
Effet des variations des stocks	- 4 862	- 13 015
Effet des variations des créances clients	- 27 023	- 72 639
Effet des variations des dettes fournisseurs	10 35	86 171
Impôt acquitté	20	- 3 984
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>- 18 664</b>	<b>- 10 587</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 27 138	- 16 803
Augmentation (diminution) des prêts et avances effectués	- 311	- 121
Produit de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	85	138
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 27 363</b>	<b>- 16 786</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital	360	168 709
Tirage d'emprunts	62	115
Remboursement des emprunts	- 6 137	- 4 508
Intérêts financiers nets versés / reçus	2 543	- 82
Rachat d'actions	- 1 360	0
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>- 4 533</b>	<b>164 234</b>
Effets des variations du cours de change	- 927	- 512
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>- 5 1487</b>	<b>136 349</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts au début de la période	2 16 234	79 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts à la fin de la période	164 748	2 16 234
Effets nets des plus-ou-moins-values	- 2 005	- 2 432
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la fin de la période</b>	<b>162 743</b>	<b>213 803</b>

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère								Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves (à l'excl. des OCI)	Actions autodétenues	Report à nouveau	Écarts de conversion de monnaies étrangères	Obligations au titre des avantages du personnel	Capitaux propres - part du Groupe		
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	148	69 446	5 424	0	1 280	-191	2	76 109		76 109
Résultat de l'exercice					-36 407			-36 407		-36 407
Autres éléments du résultat global						-114	72	-41		-41
<b>Total du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-36 407</b>	<b>-114</b>	<b>72</b>	<b>-36 448</b>	<b>0</b>	<b>-36 448</b>
Augmentation du capital social	19	168 690						168 709		168 709
Paiements fondés sur des actions			18 395					18 395		18 395
Rachats d'actions	0		0					0		0
Autres variations			27					27		27
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>19</b>	<b>168 690</b>	<b>18 422</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>187 131</b>	<b>0</b>	<b>187 131</b>
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>167</b>	<b>238 136</b>	<b>23 846</b>	<b>0</b>	<b>-35 127</b>	<b>-30 5</b>	<b>74</b>	<b>226 791</b>	<b>0</b>	<b>226 791</b>
Résultat de l'exercice					-5 925			-5 925		-5 925
Autres éléments du résultat global	0					738	-26	712		712
<b>Total du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-5 925</b>	<b>738</b>	<b>-26</b>	<b>-5 213</b>	<b>0</b>	<b>-5 213</b>
Augmentation du capital social	1	360						361		361
Réduction du capital social	0	-1361		1361				0		
Paiements fondés sur des actions			7 273					7 273		7 273
Rachat d'actions				-1361				-1361		-1361
Autres variations			1					1		1
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>-1000</b>	<b>7 274</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 274</b>	<b>0</b>	<b>6 274</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>167</b>	<b>237 136</b>	<b>31 120</b>	<b>0</b>	<b>-41 052</b>	<b>434</b>	<b>48</b>	<b>227 853</b>	<b>0</b>	<b>227 853</b>

# NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Note 1. Informations générales

### 1.1 Présentation du Groupe

La société Exotec SAS ("Exotec") est une société par actions simplifiée créée en 2015 au capital de 167 459,61 euros, immatriculée au registre du commerce de Lille Métropole (France) sous le numéro 812 878 742 et dont le siège social est situé 251 rue Jean Monnet à Croix (59170).

Exotec et ses filiales ("le Groupe") sont un fournisseur de solutions robotiques pour les entrepôts. L'activité de l'entreprise couvre le développement, la production, la vente, l'installation et la maintenance de systèmes robotiques de pointe permettant d'optimiser les flux de marchandises à l'intérieur des entrepôts.

L'effectif moyen pour la période est de 726 salariés contre 451 en 2022.

### 1.2 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été arrêtés le 28 mars 2024 par le Président.

### 1.3 Événements significatifs de la période

L'activité de la société a continué à se développer fortement, soutenue par la transformation du secteur de la logistique, demandeur de solutions robotisées, qui s'est confirmée avec la crise COVID 19, et par la pertinence de la solution proposée par la société face aux offres traditionnelles.

La sortie de la crise du COVID 19, combinée à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ont engendré, en 2022, une poussée inflationniste sur les prix de l'énergie, des matières premières ainsi que sur le coût du transport. La société a adopté des mesures pour contrer l'inflation qui ont permis d'atténuer avec succès l'impact sur la marge brute en 2023. En parallèle, la société a poursuivi sa structuration en investissant dans la R&D et les fonctions supports.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait apparaître un chiffre d'affaires de 284,6 m€ contre 157,2 m€ au cours de l'exercice précédent, soit une hausse de 81,0%.

Toutes les zones sont en croissance avec une hausse du chiffre d'affaires particulièrement marquée sur les zones Europe de l'Ouest et Amérique du Nord.

Le résultat d'exploitation s'établit à -9,5 m€ contre -33,7 m€ en 2022 qui avait été impacté par la mise en place de plans BSPCE.

A la fin de l'année, les liquidités du Groupe s'élèvent à 162,8 m€ en trésorerie et équivalents de trésorerie. La baisse de 51,0 m€ par rapport à 2022 s'explique essentiellement par les investissements réalisés par la société combiné à une augmentation du besoin en fond de roulement.

## Note 2. Principes comptables

### 2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2023.

Le Groupe présentant ses états financiers consolidés en conformité avec les normes comptables internationales, les normes IFRS 8 « segments opérationnels », IAS 34 « information financière intermédiaire », et IAS 33 « résultat par action », sur option ne sont pas appliquées.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des dettes et de leurs contreparties en compte de résultat ou en capitaux propres qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros. Des différences d'arrondi sur les totaux peuvent apparaître entre les différents états financiers.

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont présentées ci-après.

### 2.2 Adoption de normes nouvelles et révisées

#### ***Normes IFRS, amendements et interprétations d'application en 2023***

Au cours de l'année en cours, le Groupe a appliqué un certain nombre d'amendements aux normes comptables IFRS publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoirement en vigueur pour une période comptable commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date :

- IFRS 17 *Contrats d'assurance* ;
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* – Information à fournir sur les méthodes comptables ;

- Amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat* – Impôts différés liés aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique ;
- Amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat* – Réforme fiscale internationale – Règles du deuxième pilier du modèle ;
- Amendements à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* – Définition des estimations comptables.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou coentreprise ;

L'application de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

***Normes IFRS, amendements et interprétations applicables après 2023 que le Groupe a choisi de ne pas adopter par anticipation***

- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en courant ou non courant ;
- Amendements à IAS 1 – Passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs ;
- Amendements à IFRS 16 – Obligation locative découlant d'une cession-bail ;
- Amendements à IAS 21 – Absence de convertibilité.

L'application de ces amendements n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

## 2.3 Méthodes de consolidation

### 2.3.1 Entités contrôlées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Exotec SAS et de ses filiales. Selon la norme IFRS 10, un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale.

Toutes les entités consolidées du Groupe ont une fin d'exercice au 31 décembre.

### 2.3.2 Transactions intragroupe

Toutes les transactions et tous les soldes intragroupe sont éliminés à des fins de consolidation.

### 2.3.3 Transactions en monnaies étrangères et conversion

Les présents états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie de présentation du Groupe. La monnaie fonctionnelle de chaque entité du Groupe est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère.

Les transactions en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les pertes et profit résultant du règlement des transactions en monnaies étrangères sont comptabilisés en gains et pertes de change commerciaux.

Les différences de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « écart de conversion ».

Les résultats et la situation financière des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation de la manière suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture,
- les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen, et
- tous les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global.

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers du Groupe au 31 décembre 2023 sont les suivants :

<i>(pour 1Euro)</i>	Taux moyen		Taux de clôture	
	2023	2022	2023	2022
Dollar US	1,081	1,054	1,105	1,069
Yen	151,910	137,969	155,811	140,944
Livre Sterling	0,870	0,853	0,868	0,887
Won sud-coréen	1412,108	N/A	1433,359	N/A

## 2.4 Recours aux jugements et aux estimations

### 2.4.1 Estimations

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction du Groupe qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date de clôture, sur les produits et les charges de la période et sur les informations fournies en annexe. La direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables du Groupe. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations, en raison de changements dans les faits et les circonstances.

Cette note donne un aperçu des domaines qui ont impliqué un degré plus élevé de jugement ou de complexité, et des éléments qui sont plus susceptibles d'être ajustés de manière significative en raison d'estimations et de changements d'hypothèses. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et chacun de ces jugements sont incluses dans d'autres notes ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque poste affecté dans les états financiers consolidés.

Les principales estimations utilisées dans la préparation des états financiers consolidés du Groupe concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable et la durée de vie des immobilisations incorporelles au titre de frais de développement capitalisés (voir note 6.1)
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'impôt différé (voir note 5)
- l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des engagements locatifs conformément à la norme IFRS 16 - Contrats de location (voir note 7)
- l'évaluation des plans réglés en instruments de capitaux propres (voir note 13)
- l'évaluation de la provision pour garantie (voir note 14)
- l'évaluation de la valeur des stocks et de leur dépréciation (voir note 9)
- l'évaluation de la marge à terminaison sur les projets dont le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts (voir note 4.1)
- et l'évaluation des avantages du personnel, principalement les retraites (voir note 15).

#### 2.4.2 Jugements

La direction du Groupe exerce également des jugements pour déterminer les principes comptables appropriés à appliquer à certaines activités et transactions, notamment lorsque les normes IFRS et les interprétations IFRIC en vigueur ne traitent pas spécifiquement des questions comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour identifier les obligations de prestation distinctes des contrats conclus avec les clients (voir note 4).

#### 2.4.3 Continuité de l'exploitation

La direction estime que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités pendant au moins 12 mois et qu'il n'existe pas d'incertitude significative quant à la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

## Note 3. Périmètre de consolidation

### 3.1 Liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les entités suivantes:

Entité	Pays	Devise fonctionnelle	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Exotec SAS	France	Euro	IG	Société mère	IG	Société mère
Exotec North America Inc.	États-Unis	US Dollar	IG	100 %	IG	100 %
Exotec Nihon Co, Ltd.	Japon	Japanese yen	IG	100 %	IG	100 %
Exotec Deutschland GmbH	Allemagne	Euro	IG	100 %	IG	100 %
Exotec France SAS	France	Euro	IG	100 %	IG	100 %
Exotec Product USA Inc.	États-Unis	US Dollar	IG	100 %	IG	100 %
Exotec Logistics UK Ltd	Royaume-Uni	GB Pound	IG	100 %	IG	100 %
Exotec Italia S.R.L.	Italie	Euro	IG	100 %	-	-
Exotec Product Japan Co, Ltd.	Japon	Japanese yen	IG	100 %	-	-
Exotec Korea	Corée du Sud	Korean won	IG	100 %	-	-
Exotec Product Holding	France	Euro	IG	100 %	-	-
Exotec Product France	France	Euro	IG	100 %	-	-

"IG" : Intégration globale / "NC" : Non consolidé

### 3.2 Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation résulte de la création d'entités, détenues à 100 % par Exotec SAS :

- Exotec Italia S.R.L. située en Italie, le 16 janvier 2023,
- Exotec Product Japan Co, Ltd. située au Japon, le 12 juin 2023,
- Exotec Korea située en Corée du Sud, le 21 septembre 2023,
- Exotec Product France en France, le 14 novembre 2023,
- Exotec Product Holding en France, le 15 novembre 2023.

## Note 4. Produits et charges (hors résultat financier)

### 4.1 Produits d'exploitation

#### Principes comptables

Les produits d'exploitation sont reconnus conformément à IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires du Groupe résultent principalement de la vente et de l'installation d'un système innovant de préparation de commandes développé en interne, composé du logiciel ASTAR, d'un parc de robots mobiles collaboratifs Skypod et d'autres équipements (ci-après dénommés collectivement la « Solution »).

Dans ce cas, l'installation de la solution sur le site du client est considérée comme une obligation de prestation unique car le service d'installation dans l'entrepôt du client est important pour intégrer le logiciel ASTAR et les robots aux autres équipements afin d'atteindre la performance promise dans le contrat.

Exotec propose en option un service de maintenance aux clients qui ont acheté la Solution. Le service de maintenance lié au déploiement de la Solution est considéré comme une obligation de prestation unique car la Solution ne nécessite pas de service de maintenance pour être opérationnelle à la livraison. De plus, le service de maintenance est en option et le client peut l'effectuer lui-même.

Depuis 2020, Exotec a développé le chiffre d'affaires de la société en vendant la Solution à des intégrateurs qui installent la Solution sur le site du client. La vente et l'installation de la Solution par Exotec, le service de maintenance et les produits des activités ordinaires issus de la vente de la Solution à un intégrateur ont été identifiés comme des produits des activités ordinaires distincts. Les produits des activités ordinaires issus de la vente des produits à l'intégrateur consistent simplement en la livraison des produits. Exotec n'a pas d'objectif de prestation à atteindre et n'a aucun lien avec le client final. En effet, l'intégrateur demeure responsable de l'ensemble du projet vis-à-vis du client final. Ce service est conçu pour aider l'intégrateur à installer la Solution dans l'entrepôt de son client. Il existe autant d'obligations de prestation que d'équipements livrés à l'exception des robots et du logiciel ASTAR qui ne sont pas distincts et constituent une seule et même obligation de prestation.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur la base de l'exécution des obligations de prestation au prix de transaction affecté à chaque obligation de prestation. Le prix de transaction - qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services - est déterminé par le prix indiqué dans le contrat ou bon de commande sous-jacent. Lorsque les contrats comprennent plusieurs obligations de prestation et un prix spécifique, les prix de transaction seront affectés à chaque obligation de prestation sur la base des prix de vente spécifiques. Toutes les obligations de prestation sont listées en tant qu'éléments individuels dans le bon de commande, et les prix sont affectés sur cette base.

Une obligation de prestation est satisfaite lorsque le contrôle du bien ou du service promis est transféré au client, ce qui peut être soit à un « moment précis », soit « progressivement » :

- Pour le premier type de chiffre d'affaires, (vente et installation de la Solution dans l'entrepôt du client par Exotec), les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement selon la méthode de l'avancement par les coûts ;
- Pour le service de maintenance lié au déploiement de la Solution par Exotec dans l'entrepôt du client, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement de manière linéaire sur la durée du contrat qui est généralement d'un an ;

- Pour le second type de chiffre d'affaires, (vente de la Solution à un intégrateur), la comptabilisation du chiffre d'affaires se fait à un moment précis, lorsque le client contrôle les biens promis lors de leur livraison par Exotec.

#### 4.1.1 Produits des activités ordinaires par nature de produits et de services

De manière générale, la production et le sourcing sont assurés par les entités Exotec SAS, Exotec Product USA et Exotec Product Japan dans une moindre mesure. Les ventes aux clients directs et aux intégrateurs sont assurées par les autres filiales qui s'approvisionnent principalement auprès d'Exotec SAS, Exotec Product USA et Exotec Product Japan.

Les produits des activités ordinaires peuvent être analysés en 3 natures de produits et de services, soit :

- les produits des activités ordinaires issus du déploiement initial de systèmes robotiques par Exotec ou via des intégrateurs ;
- les produits des activités ordinaires issus de la maintenance des systèmes déployés ;
- les autres produits, issus de transactions ponctuelles comme la revente de composants à des fournisseurs.

Les produits des activités ordinaires se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Produits des activités ordinaires tirés du déploiement	271 838	148 447
Produits des activités ordinaires tirés de la maintenance	12 715	8 676
Autres produits	5	64
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>284 558</b>	<b>157 187</b>

#### 4.1.2 Produits des activités ordinaires par zone géographique

Les produits des activités ordinaires liés aux zones géographiques des entités commerciales peuvent être analysés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Europe de l'ouest	16 148 1	96 783
Europe centrale	36 640	22 494
Asie pacifique	20 207	4 127
Amerique du nord	66 230	33 783
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>284 558</b>	<b>157 187</b>

## 4.2 Coûts des ventes

Les coûts des ventes peuvent se décomposer selon les activités du Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Coûts des matériaux	-64 139	-53 844
Charges de personnel	-33 046	-20 084
Autres charges d'exploitation	-116 602	-57 820
Variation nette des provisions	-2 792	-2 381
Amortissements	-7 070	-3 023
<b>Coûts des ventes</b>	<b>-223 650</b>	<b>-137 153</b>

Les coûts des ventes par nature se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Coûts des ventes liés à l'activité de déploiement	-214 216	-129 024
Coûts des ventes liés à l'activité de maintenance	-9 385	-6 370
Autres coûts des ventes*	-49	-1 758
<b>Coûts des ventes</b>	<b>-223 650</b>	<b>-137 153</b>

\* Coûts des ventes non alloués spécifiquement

## 4.3 Charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>R&amp;D</b>	<b>S&amp;M</b>	<b>G&amp;A</b>
Coûts des matériaux	-123	-117	3	-8
Charges au titre des avantages du personnel	-43 034	-12 089	-12 418	-18 527
Autres charges d'exploitation	-19 942	2 988	-8 083	-14 847
Amortissements & dépréciation	-7 278	-3 705	-249	-3 324
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-70 377</b>	<b>-12 923</b>	<b>-20 748</b>	<b>-36 706</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>R&amp;D</b>	<b>S&amp;M</b>	<b>G&amp;A</b>
Coûts des matériaux	-242	-235	0	-7
Charges au titre des avantages du personnel	-38 435	-15 480	-7 976	-14 979
Autres produits et charges d'exploitation	-12 228	3 729	-6 043	-9 914
Amortissements & dépréciation	-2 808	-1 306	-96	-1 406
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-53 713</b>	<b>-13 291</b>	<b>-14 115</b>	<b>-26 307</b>

R&D: recherche et développement

S&M: vente et marketing

G&A: support

### 4.3.1 Coûts de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Salaires et traitements	-26 389	-15 276
Charges sociales et autres charges	-10 965	-5 802
Charges liées à l'attribution de BSPCE	-5 680	-17 357
<b>Coûts de personnel</b>	<b>-43 034</b>	<b>-38 435</b>

### 4.3.2 Autres charges et produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Autres produits d'exploitation	10 466	7 915
Impôts	-294	-129
Autres charges d'exploitation	-198	-31
Charges externes	-29 917	-19 982
<b>Autres charges et produits d'exploitation</b>	<b>-19 942</b>	<b>-12 228</b>

Les autres produits d'exploitation concernent essentiellement la capitalisation de la R&D.

### 4.3.3 Dotation aux amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	-3 362	-870
Amortissement des immobilisations corporelles	-1916	-1070
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	-2 001	-867
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>-7 278</b>	<b>-2 808</b>

## 4.4 Autres produits et charges hors exploitation

Le Groupe comptabilise également -858 K€ de produits et charges non liés directement à l'exploitation et non récurrents. Ils sont principalement liés à des taxes (notamment C3S) pour -550 K€ ainsi qu'à diverses pénalités pour -200 K€.

## Note 5. Impôt sur le résultat

### Principes comptables

La rubrique « Impôts sur le résultat » comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles comprennent les impôts dus sur le bénéfice. Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les reports en avant de pertes fiscales lorsqu'il a été possible de définir le moment où ces différences temporelles s'inverseront par rapport au bénéfice. Les impôts différés sont déterminés en utilisant les taux d'imposition et les lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés conformément à IAS 12 à la date du bilan, et dont on s'attend à ce qu'ils s'appliquent lorsque l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à hauteur du montant des passifs d'impôt différé et, pour tout solde, si des bénéfices imposables sont attendus, pendant leur période de recouvrement. Les impôts différés sont inclus dans les postes « actifs d'impôt différé » et « passifs d'impôt différé » du bilan.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que des bénéfices imposables futurs permettront de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans l'année où l'actif est réalisé ou le passif est réglé, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture.

En application d'IFRIC 23, toute incertitude sur les positions fiscales est prise en compte par le Groupe pour déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'imposition.

## 5.1 Ventilation détaillée de l'impôt sur le résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Impôt exigible	671	-212
Impôt différé	2 789	406
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>3 461</b>	<b>194</b>

## 5.2 Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt sur le résultat peut être analysée comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-9 386</b>	<b>-36 601</b>
Résultat imposable au taux d'imposition prévu par la loi	25,0 %	25,0 %
<b>Charge d'impôt théorique (A)</b>	<b>2 346</b>	<b>9 150</b>
Impact des différences permanentes	-1977	-4 716
Modification du taux d'imposition	946	14
Constatation ou affectation du résultat fiscal sur le report en avant de pertes fiscales non constatées antérieurement	2 143	0
Incidence des actifs d'impôt différé non constatés sur le report en avant de pertes fiscales et autres différences temporelles non déductibles	-1027	-4 045
Carry-back	1228	0
Autres	-198	-210
<b>Total de l'incidence fiscale (B)</b>	<b>1 115</b>	<b>-8 956</b>
<b>Charges/ (produit) d'impôt effectif (A+B)</b>	<b>3 461</b>	<b>194</b>

## 5.3 Impôts différés dans l'état de la situation financière

La variation des actifs et passifs d'impôts différés se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Impôt différé actif</b>	<b>Impôt différé passif</b>	<b>Net d'impôt différé</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>26</b>	<b>132</b>	<b>-106</b>
Impact net dans le compte de résultat	4 782	1 993	2 789
Reclassement et autre (*)	-132	-141	9
Écarts de conversion	-92		-92
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>4 584</b>	<b>1 984</b>	<b>2 600</b>

(\*) Dont effet fiscal sur les écarts actuariels comptabilisé dans les capitaux propres

Les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés dans l'état de la situation financière se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base d'impôt différé</b>	<b>Impôt différé</b>
<i>Impôts différés actifs</i>		
Différences temporaires*	1 580	454
Activation des déficits fiscaux	34 203	9 430
Engagement retraite	236	59
<b>Total des impôts différés actifs</b>	<b>36 019</b>	<b>9 943</b>
<i>Impôts différés passifs</i>		
Différences temporaires sur les frais de R&D	-29 334	-7 333
Différences temporaires**	-35	-9
<b>Total des impôts différés passifs</b>	<b>-29 369</b>	<b>-7 343</b>
<b>Total</b>	<b>6 650</b>	<b>2 600</b>

\* Notamment C3S, IFRS 16 et IFRS 15

\*\* Sur écart de conversion et IFRS 9

### 5.3.1 Actifs d'impôts différés sur le report en avant de pertes fiscales

Au 31 décembre 2023, les pertes fiscales reportables en avant ont été activées en France et aux Etats-Unis pour un montant de respectivement 5 256 K€ (dont 202 K€ activés sur l'exercice) et de 4 174 K€ (totalement activés sur l'exercice). L'horizon de consommation de ces déficits fiscaux reportables est estimé à 5 ans.

Les impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportables ne sont pas reconnus en Allemagne ni au Japon.

Au 31 décembre 2022, le report en avant de pertes fiscales s'élève à 23 846 k€, essentiellement en France. Un actif d'impôt différé a été comptabilisé sur le report en avant de pertes fiscales pour un montant de 5 054 k€ au 31 décembre 2022. Le montant des déficits fiscaux non activés en France s'élève à 3 630 K€.

### 5.3.2 Impôts différés sur les différences d'évaluation

Les passifs d'impôts différés sur les différences d'évaluation résultent principalement des différences temporelles imposables découlant de la capitalisation des frais de R&D selon les critères d'IAS 38.

Ces passifs d'impôts différés sont repris dans le compte de résultat sur la durée d'amortissement, le cas échéant, des immobilisations auxquelles ils se rapportent, et couvriront les conséquences fiscales d'éventuelles plus-values en cas de cession distincte de l'immobilisation incorporelle.

## Note 6. Actifs immobilisés

### 6.1 Immobilisations incorporelles

#### Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les frais de développement capitalisés, les brevets et les licences de logiciels.

Les frais de développement qui représentent de nouvelles applications technologiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si les 6 critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;

- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

Entre autres choses, l'entité peut démontrer l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les autres frais sont classés en frais de recherche et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement capitalisés sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans correspondant à la durée des avantages économiques futurs liés à ces actifs.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle pourrait avoir subi une perte de valeur. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus à la fin de chaque période de reporting. Les modifications de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans l'actif sont considérées comme modifiant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traitées comme des changements d'estimations comptables.

Les licences de logiciels et les brevets ont une durée d'utilité limitée. Ils sont soumis à un amortissement linéaire sur une période reflétant le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs.

Le Groupe utilise les durées d'utilité moyennes suivantes pour l'amortissement des licences de logiciels et des brevets :

- Brevets : 5 ans

- Licences de logiciels : 1 à 5 ans

Un test de dépréciation est réalisé à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle pourrait avoir subi une perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Frais de développement capitalisés	Frais d'études commerciales	Licences de logiciels	Brevets	Total des immobilisations incorporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>					
Montant brut	21 762	1 116	209	109	<b>23 196</b>
Cumul des amortissements	- 1 303	- 148	- 197	- 54	<b>- 1 701</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>20 459</b>	<b>968</b>	<b>12</b>	<b>56</b>	<b>21 495</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>					
Montant brut	32 662	2 982	1 042	109	<b>36 795</b>
Cumul des amortissements	- 3 606	- 1 844	- 261	- 54	<b>- 5 764</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>29 056</b>	<b>1 138</b>	<b>781</b>	<b>56</b>	<b>31 031</b>

Les variations du montant brut des immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Frais de développement capitalisés	Frais d'études commerciales	Licences de logiciels	Brevets	Total des immobilisations incorporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>21 762</b>	<b>1 116</b>	<b>209</b>	<b>109</b>	<b>23 196</b>
Acquisitions / augmentations	11 883	1 866	854	0	14 603
Cessions / Mise au rebut	- 983		- 21	0	- 1 004
Écarts de conversion					
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>32 662</b>	<b>2 982</b>	<b>1 042</b>	<b>109</b>	<b>36 795</b>

Les variations de l'amortissement cumulé des immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Frais de développement capitalisés	Frais d'études commerciales	Licences de logiciels	Brevets	Total des immobilisations incorporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>- 1 303</b>	<b>- 148</b>	<b>- 197</b>	<b>- 54</b>	<b>- 1 701</b>
Amortissements / Depreciation	- 3 286	- 1 696	- 77	0	- 5 060
Cessions / Mise au rebut	983		13	0	996
Écarts de conversion					
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>- 3 606</b>	<b>- 1 844</b>	<b>- 261</b>	<b>- 54</b>	<b>- 5 764</b>

## 6.2 Immobilisations corporelles

### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (y compris les coûts directement attribuables) ou à leur coût de production hors coûts financiers.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour répartir le coût ou le montant réévalué des immobilisations, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

- Installation et aménagements : 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel industriel et outillage : 7 ans

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont examinées à chaque fin d'exercice et ajustées prospectivement, le cas échéant.

Le Groupe apprécie, à chaque date de clôture, s'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont pu se déprécier.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations et aménagements	Machines et équipements	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Immobilisations corporelles en cours	Total des immobilisations corporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>						
Montant brut	2 559	9 541	1 111	2 250	715	16 176
Cumul des amortissements	-961	-2 668	-182	-932	-75	-4 818
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 597</b>	<b>6 873</b>	<b>929</b>	<b>1 318</b>	<b>640</b>	<b>11 358</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>						
Montant brut	4 471	16 038	1 474	3 959	2 243	28 185
Cumul des amortissements	-2 070	-5 122	-319	-1 764	0	-9 276
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>2 401</b>	<b>10 916</b>	<b>1 154</b>	<b>2 195</b>	<b>2 243</b>	<b>18 909</b>

Les variations du montant brut des immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations et aménagements	Machines et équipements	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Immobilisations corporelles en cours	Total des immobilisations corporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2 559</b>	<b>9 541</b>	<b>1 111</b>	<b>2 250</b>	<b>715</b>	<b>16 176</b>
Acquisitions	1439	6 721	341	1812	2 222	12 534
Cessions	-30	-5	0	-144	0	-179
Reclassement et autre	560	-17	42	89	-674	0
Ecart de conversion	-56	-201	-21	-48	-20	-346
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>4 471</b>	<b>16 038</b>	<b>1 474</b>	<b>3 959</b>	<b>2 243</b>	<b>28 185</b>

Les variations d'amortissement des immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations et aménagements	Machines et équipements	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Immobilisations corporelles en cours	Total des immobilisations corporelles
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-961</b>	<b>-2 668</b>	<b>-182</b>	<b>-932</b>	<b>-75</b>	<b>-4 818</b>
Dotations aux amortissements	-1051	-2 503	-140	-955	0	-4 648
Cessions	0	0	0	102	0	102
Reclassement et autre	-75	-3	0	3	75	0
Ecart de conversion	17	51	2	18	0	89
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-2 070</b>	<b>-5 122</b>	<b>-319</b>	<b>-1 764</b>	<b>0</b>	<b>-9 276</b>

## Note 7. Contrats de location

### Principes comptables

#### Comptabilité du preneur

Lors de la conclusion d'un contrat de location, une obligation locative est comptabilisée au bilan, évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat (à l'exclusion des paiements variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux), et compensée par un actif au titre du droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat de location, à l'exception des cas suivants :

- Location de courte durée (définie comme 12 mois ou moins)
- Actif de faible valeur

Le montant de l'obligation locative dépend dans une large mesure des hypothèses utilisées pour la durée du contrat de location et, dans une moindre mesure, du taux d'actualisation.

La durée du contrat de location généralement utilisée pour calculer l'obligation est la durée contractuelle initiale du contrat de location, à l'exclusion des options de résiliation anticipée, sauf dans des circonstances particulières. Lorsque les contrats de location contiennent des options de prolongation, la durée utilisée pour le calcul de l'obligation peut inclure ces périodes, principalement lorsque la période d'utilisation prévue des immobilisations, que ce soit dans le cadre d'un nouveau contrat ou d'un contrat existant, est supérieure à la durée contractuelle initiale du contrat de location.

En vertu de la décision de l'IFRS IC de décembre 2019, le Groupe considère également :

- l'aspect économique d'un contrat de location (plutôt que seulement la forme juridique) pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location,
- la relation entre la durée du contrat de location selon IFRS 16 et la durée d'utilité des améliorations locatives non amovibles.

Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque contrat de location au moyen du taux d'emprunt marginal de la filiale qui conclut le contrat. Les taux prennent en compte un taux de base qui tient compte du risque de crédit du Groupe, des taux sans risque pour chaque pays, et en fonction de la durée des contrats afin de refléter les aspects économiques spécifiques du contrat.

L'obligation locative est ensuite augmentée de la charge d'intérêt et réduite du montant des loyers versés. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements futurs de loyers résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer ces paiements, d'une nouvelle estimation des montants dont on s'attend à ce qu'ils soient versés au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation lors de l'exercice d'une option d'achat de l'actif sous-jacent ou de prolongation de la durée du contrat de location ou lors du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent ainsi raisonnablement certains).

Les flux de trésorerie liés aux contrats de location sont présentés comme suit dans le tableau des flux de trésorerie :

- les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative sont présentées comme des flux de trésorerie provenant des activités de financement,
- les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sont présentées comme des flux de trésorerie provenant des activités de financement, conformément à la présentation des paiements d'intérêts choisie par le Groupe, et
- les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme, les paiements au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont présentés comme des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Le Groupe loue des bureaux, des véhicules, des équipements informatiques et industriels.

#### Comptabilité du bailleur

Aucun modèle de comptabilité du bailleur n'a été identifié.

## 7.1 Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Bureaux	Véhicules	Équipements informatiques et industriels	Total du droit d'utilisation
<b>Au 31 décembre 2022</b>				
Montant brut	6 999	394	214	<b>7 607</b>
Cumul des amortissements	-3 109	-182	-64	<b>-3 355</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>3 890</b>	<b>212</b>	<b>151</b>	<b>4 252</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>				
Montant brut	13 234	871	302	<b>14 407</b>
Cumul des amortissements	-5 672	-343	-134	<b>-6 149</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>7 562</b>	<b>528</b>	<b>168</b>	<b>8 257</b>

Les variations du montant brut des actifs au titre de droits d'utilisation se décomposent comme suit :

<b>Brut</b>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Bureaux	Véhicules	Équipements informatiques et industriels	Total du droit d'utilisation
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>6 999</b>	<b>394</b>	<b>214</b>	<b>7 607</b>
Augmentation	6 476	569	90	7 135
Diminution	0	0	0	0
Écart de conversion	-245	-4	-1	-250
Résiliation des contrats de location	0	-88	0	-88
Autres mouvements	4			4
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>13 234</b>	<b>871</b>	<b>302</b>	<b>14 407</b>

La variation de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation se décompose comme suit :

<b>Amortissement</b>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Bureaux	Véhicules	Équipements informatiques et industriels	Total du droit d'utilisation
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-3 109</b>	<b>-182</b>	<b>-64</b>	<b>-3 355</b>
Dotations aux amortissements	-2 682	-251	-72	-3 005
Modification du périmètre	0	0	0	0
Écart de conversion	106	2	1	109
Résiliation des contrats de location	0	88	0	88
Autres mouvements	14	0	0	14
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-5 672</b>	<b>-343</b>	<b>-134</b>	<b>-6 149</b>

## 7.2 Obligations locatives

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Courants	3 281	2 072
Non courants	5 160	2 425
<b>Total des obligations locatives</b>	<b>8 441</b>	<b>4 497</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total du passif
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>4 497</b>
Augmentation	7 135
Diminution des obligations locatives suite aux paiements des loyers	-3 052
Écarts de conversion	-160
Autres	21
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>8 441</b>

## 7.3 Montants comptabilisés dans le compte de résultat

Le compte de résultat présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
<b>Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation</b>	<b>-3 005</b>	<b>-1 864</b>
<b>Intérêts sur les dettes locatives (inclus dans la charge financière nette)</b>	<b>-168</b>	<b>-55</b>
<b>Charges locatives (incluses dans « autres charges d'exploitation », note 4.3.2)</b>	<b>-914</b>	<b>-507</b>

Les charges locatives comprennent principalement les charges relatives aux contrats de location à court terme.

Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'établissait à 3 220 K€ et 1990 K€ en 2023 et 2022 respectivement.

## Note 8. Créances clients et autres actifs courants

### Principes comptables

Les créances clients sont des montants dus par des clients pour des biens vendus ou des services rendus dans le cadre normal des activités de l'entreprise et sont toutes classées comme courantes. Les créances clients sont classées en actifs financiers évalués au coût amorti (voir note 12). Les créances clients sont comptabilisées initialement au montant de la contrepartie inconditionnelle, sauf si elles contiennent des éléments de financement importants, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Le Groupe détient les créances clients dans le but de recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les évalue donc ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **Dépréciations des créances clients**

Les créances clients doivent être dépréciées sur la base du total des pertes attendues sur la durée de vie résultant d'un défaut de paiement (méthode de la perte de crédit attendue/ECL), conformément à l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9. La dépréciation doit être calculée à l'aide d'une matrice de provision, qui est appliquée aux créances échues et non échues.

Cependant, la clientèle d'Exotec étant principalement constituée de très grandes entreprises, les anticipations de la direction ne montrant pas de pertes latentes, aucune dépréciation n'a été calculée.

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 déc. 2022</b>
Créances clients - montant brut	39 020	38 304
Provision pour créances douteuses	0	0
Produits non facturés	17 754	14 133
<b>Total créances clients - montant net</b>	<b>56 774</b>	<b>52 437</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 déc. 2022</b>
Acomptes fournisseurs	43 993	45 068
Notes de crédit, remises et rabais	67	39
Charges constatées d'avance	2 927	2 003
Créances fiscales et sociales	27 125	16 476
Impôts sur le résultat à recevoir	3 839	3 298
Autres créances	12 715	1 776
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>90 667</b>	<b>68 660</b>
<b>Total des créances clients et autres actifs courants</b>	<b>147 441</b>	<b>121 097</b>

Au 31 décembre 2023, toutes les créances clients, nettes de dépréciation, les autres créances et les charges payées d'avance ont une échéance inférieure à un an.

La répartition du montant nominal des créances clients par échéance est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	+ 61 jours	Total
Total	34 583	1 398	2 707	332	39 020

La valeur actuelle des créances clients est identique à leur valeur comptable.

Les produits non facturés (17 754 K€) correspondent principalement à des factures à établir par Exotec France SAS pour (11 321 K€), par Exotec GmbH pour (3 541 K€) et par Exotec Inc. pour (2 195 K€).

Les acomptes fournisseurs (43 993 K€) correspondent aux versements effectués par le Groupe Exotec dans le cadre des commandes d'achats de matériels et composants nécessaires à la production des différents éléments composants les systèmes robotiques. Ils sont portés notamment par Exotec France SAS (15 542 K€), Exotec SAS (13 628 K€), Exotec GmbH (6 542 K€), Exotec Product USA pour (4 905 K€) Exotec Inc. pour (2 326 K€).

## Note 9. Stocks

### Principes comptables

**Stocks de composants** : Les stocks sont principalement évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une partie du stock reste valorisé selon la méthode FIFO. L'objectif est une harmonisation de la valorisation au coût unitaire moyen pondéré. L'uniformisation des méthodes serait sans impact significatif sur la valorisation actuelle des stocks.

**Stocks de produits finis** : ils sont évalués selon la méthode du coût standard de production mis à coût réel en fin d'exercice. Ce coût inclut les éléments suivants :

- Le coût des composants
- Le coût de la main-d'œuvre directe de production
- Les coûts indirects de production

Conformément à la norme IAS 2, une provision est comptabilisée lorsque le prix d'achat des matières et des marchandises est supérieur à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est définie comme le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes (cas des stocks à rotation lente).

La variation de la valeur des stocks s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Valeur comptable nette
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>29 073</b>	<b>-414</b>	<b>28 660</b>
Augmentation	4 862	-1 639	3 224
Écarts de conversion	-95	3	-92
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>33 841</b>	<b>-2 049</b>	<b>31 792</b>

La ventilation du stock par nature est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Composants</b>	<b>Produits finis</b>	<b>Total</b>
PMP	18 613	12 348	30 961
FIFO	2 703	177	2 880
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>21316</b>	<b>12 525</b>	<b>33 841</b>

## Note 10. Dettes fournisseurs et autres passifs

### 10.1 Dette fournisseurs et autres passifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 déc. 2022</b>
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>42 807</b>	<b>46 276</b>
Avances et acomptes reçus	15 623	29 274
Produits différés et charges à payer	52 573	54 194
Dettes sociales et fiscales (excluant l'IS)	32 693	20 377
Autres dettes	4 416	1 463
<b>Autres dettes courantes</b>	<b>10 5 30 5</b>	<b>10 5 30 8</b>
<b>Dettes fournisseurs et autres passifs courants</b>	<b>148 112</b>	<b>151 584</b>

Les avances et acomptes reçus correspondent principalement aux fonds versés par les clients directs dans le cadre des projets de déploiement. Ils s'élèvent à 15 623 K€ au 31 décembre 2023 vs. 29 274 K€ au 31 décembre 2022, et concernent principalement Exotec GmbH (9 502 K€), Exotec Inc. (4 931 K€) et Exotec France SAS (1 042 K€).

Les produits différés et charges à payer 52 573 K€ sont des produits constatés d'avance principalement portés par Exotec France SAS (25 785 K€), Exotec UK (13 161 K€), Exotec GmbH (7 493 K€) et Exotec Inc. (4 906 K€). Le chiffre d'affaires est reconnu pour l'activité Déploiement à l'avancement conformément aux contrats et selon le ratio charges encourues / budget réestimé à terminaison dans le cadre des différents contrats. La facturation se faisant indépendamment et en vertu d'étapes contractuelles, cela donne lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

### 10.2 Autres passifs non courants

Le CIR comptabilisé par Exotec SAS s'élève à 1 528 K€ pour l'exercice 2023. Son assiette de calcul est liée aux projets R&D menés par Exotec SAS. De même, la reconnaissance du CIR au compte de résultat est étalée selon le même rythme que les amortissements des projets de R&D s'ils sont capitalisés, et donne lieu à la comptabilisation d'un produit différé pour 2 217 K€ à fin 2023, conformément à IAS 20.

## Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les actifs liquides immédiatement disponibles (liquidités en banque et en caisse) et les placements très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois, qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variations de valeur (équivalents de trésorerie dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois).

Conformément à IFRS 9, l'évaluation à la juste valeur des valeurs mobilières de placement donne lieu à la comptabilisation de provisions pour dépréciation et de plus-value correspondant à la différence entre la juste valeur des instruments et leur valeur de revient.

Il n'existe pas de restrictions significatives sur la capacité du Groupe à recouvrer ou à utiliser les actifs et à régler les passifs. Compte tenu des critères de classification des actifs financiers en équivalents de trésorerie, le Groupe Exotec considère que ces comptes de dépôt sont classés en équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeurs mobilières de placement	95 701	156 024
Dépréciation des VMP	-2 005	-2 630
Disponibilités	69 080	60 408
<b>Total trésorerie active</b>	<b>162 777</b>	<b>213 803</b>
Découvert bancaire	-20	0
<b>Total trésorerie passive</b>	<b>-20</b>	<b>0</b>
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>162 757</b>	<b>213 803</b>

## Note 12. Actifs et passifs financiers, produits et charges financiers

### 12.1 Actifs financiers

#### Principes comptables

Les actifs financiers comprennent principalement les créances clients, les notes de crédit (voir note 8) et des autres actifs financiers tels que les comptes de dépôt (note 11) ou les dépôts et cautionnement. Conformément à IFRS 9, les créances clients, les notes de crédit, et les autres actifs financiers tels que les comptes de dépôt ou les dépôts et cautionnement sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui sont marginaux et directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier, puis au coût amorti sur la base du test des flux de trésorerie contractuels et d'une évaluation du modèle économique. À chaque date de déclaration, le Groupe réévalue ses instruments financiers à la juste valeur.

Le Groupe n'a aucun actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs financiers :

(en milliers d'euros)	31 déc. 20 23			31 déc. 20 22		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
<b>Actifs fin. au coût amorti</b>	<b>1 603</b>	<b>219 605</b>	<b>221 208</b>	<b>1 357</b>	<b>266 278</b>	<b>267 635</b>
Cr. clients et autres actifs courants		56 774	56 774		52 437	52 437
Comptes de dépôt		162 763	162 763		213 803	213 803
Autres	1 603	67	1 670	1 357	39	1 395
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 603</b>	<b>219 605</b>	<b>221 208</b>	<b>1 354</b>	<b>266 278</b>	<b>267 635</b>

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers s'élevaient à 219 605 K€. Outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour 162 763 K€, ils comprennent les créances clients pour 39 020 K€, les produits non facturés pour 17 754 K€, de prêts et cautionnements pour 1 603 K€ et des avoirs à recevoir pour 67 K€.

## 12.2 Passifs financiers (à l'exclusion des obligations locatives)

### Principes comptables

#### **Emprunts bancaires**

Les emprunts bancaires acquis sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (c'est-à-dire les liquidités reçues), nette des coûts de transaction encourus (courtier, conseillers, etc.). Par la suite, les emprunts bancaires et les obligations sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, toute différence entre les liquidités reçues (nettes des coûts de transaction) et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la base de la durée prévue des emprunts.

Les passifs financiers qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de la période de reporting sont classés en passifs courants, sauf si le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la date de reporting.

#### **Avances remboursables**

Une avance remboursable de BPI peut être considérée comme un prêt à des conditions préférentielles.

Les intérêts accordés par la BPI sont souvent inférieurs au taux d'intérêt du marché et, selon IFRS 9, le montant total de l'avance remboursable est actualisé au taux d'intérêt du marché qui aurait dû être accordé pour un prêt de durée similaire. L'avantage du taux d'intérêt inférieur au marché se mesure par la différence entre la valeur comptable initiale du prêt, déterminée selon la norme IFRS 9 et le produit reçu. L'avantage ainsi calculé est comptabilisé selon les principes généraux de la norme IAS 20.

Dans le cas d'Exotec, les avances remboursables ne couvrent pas les programmes de R&D actuels et ont été fournies par BPI pour financer le développement initial de la Solution Skypod.

## 12.2.1 Dette par type

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Emprunts bancaires	3 991	2 657	<b>6 648</b>	6 471	3 099	<b>9 570</b>
Avance remboursable (BPI...)	156	175	<b>331</b>	338	95	<b>432</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>4 147</b>	<b>2 832</b>	<b>6 979</b>	<b>6 809</b>	<b>3 193</b>	<b>10 002</b>

Les détails de l'exposition du Groupe aux risques découlant des emprunts courants et non courants (risque de liquidité et risque de taux d'intérêt) sont présentés à la note 16.1.1.

Les principaux emprunts et avances remboursables du Groupe sont les suivants :

Emprunts bancaires	Montant au 31 déc. 2023	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BP PGE - 2500 K€	1467	avr.-26	0,7%
CE PGE - 2500 K€	1120	avr.-25	0,9%
BPI FEI 1Touch - 2000 K€	1500	sept.-27	1,5%
BPI Innovation FEI - 2000 K€	1400	déc.-26	3,0%
Autres emprunts	1160		
<b>Total</b>	<b>6 648</b>		

## 12.2.2 Variation de la dette

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022	Liquidités		Autres	31 déc. 2023
		Augmentation	Diminution		
Emprunts bancaires	9 570	220	-3 142		6 648
Avance remboursable (BPI...)	432	0	-101		331
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>10 002</b>	<b>220</b>	<b>-3 244</b>		<b>6 979</b>

## 12.2.3 Dette par date d'échéance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Emprunts bancaires - Moins de 1 an	2 657	3 099
Avances remboursables - Moins de 1 an	175	95
Autres passifs financiers - Moins de 1 an	0	
<b>Moins de 1 an</b>	<b>2 832</b>	<b>3 193</b>
Emprunts bancaires - 1 à 5 ans	3 991	6 431
Avances remboursables - 1 à 5 ans	156	338
Autres passifs financiers - 1 à 5 ans	0	
<b>1 à 5 ans</b>	<b>4 147</b>	<b>6 769</b>
Emprunts bancaires - Plus de 5 ans	0	40
Avances remboursables - Plus de 5 ans	0	0
<b>Plus de 5 ans</b>	<b>0</b>	<b>40</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>6 979</b>	<b>10 002</b>

## 12.3 Instruments financiers dérivés

### Principes comptables

#### **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques survenant dans le cadre de l'activité, principalement les risques de change. Les instruments dérivés du Groupe sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont ensuite évalués à leur juste valeur et les profits et pertes latents qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

Se reporter à la note 16.1 pour plus de détails sur la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Aucun position de couverture de change n'a été prise en 2023.

## 12.4 Produits et charges financiers

### Principes comptables

Les charges financières comprennent principalement la charge d'intérêts sur les emprunts, la charge d'intérêts sur les obligations locatives dans le cadre d'IFRS 16 (voir note 7) et les autres charges financières (y compris la charge financière liée aux régimes de retraite et les profits et pertes de change réalisés ou latents).

Les produits financiers sont principalement constitués des intérêts perçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Produits financiers</b>	<b>2 908</b>	<b>486</b>
<b>Coût de l'endettement financier (A)</b>	<b>- 388</b>	<b>- 315</b>
<b>Charge d'intérêt sur les obligations locatives (B)</b>	<b>- 168</b>	<b>- 55</b>
<b>Autres produits et charges financiers (C)</b>	<b>- 1411</b>	<b>- 2 711</b>
Charge d'intérêt nette sur les régimes de retraite	-4	-1
Profits et pertes de change	-2 032	-80
Autres produits et charges financiers	625	-2 630
<b>Charge financière nette (A)+(B)+(C)</b>	<b>-1967</b>	<b>-3 081</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>942</b>	<b>-2 595</b>

## Note 13. Capitaux propres et résultat par action

### 13.1 Capital social

Le capital social est composé de 16 745 961 actions de nominal 0,01 €/action.

L'évolution du capital social, en termes de nombre d'actions, se décompose comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	<b>Actions ordinaires</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>16 706 694</b>
Mouvements divers	39 267
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>16 745 961</b>

Le capital est entièrement libéré.

Le capital social et les primes d'émission ont été mouvementés en 2023 de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>Mouvements divers</b>	<b>31 déc. 2023</b>
Capital social	167	0	167
Primes d'émission	238 136	-1000	237 136

Les mouvements divers correspondent à des opérations réalisées avec des détenteurs de BSPCE.

### 13.2 BSPCE

La norme IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions) impose à une entité de comptabiliser dans ses états financiers les transactions dont le paiement est fondé sur des actions, y compris les transactions avec des membres du personnel ou d'autres parties à régler en trésorerie, en autres actifs ou en instruments de capitaux propres de l'entité.

Les plans de BSPCE répondent à la définition d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en instruments de capitaux propres.

La juste valeur unitaire des plans est déterminée sur la base du modèle Black and Scholes.

Les plans d'Exotec étant qualifiés de plans réglés en instruments de capitaux propres selon les principes IFRS, la juste valeur unitaire est mesurée aux dates d'attribution (et ne sera pas mise à jour à partir de ces dates).

Le nombre d'instruments, dont l'acquisition est estimée à la fin des périodes d'acquisition des plans, est réestimé à chaque clôture, et la charge cumulée est ajustée en conséquence, jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

Les charges sont comptabilisées en coûts de personnel.

Au 31 décembre 2022, les charges liées aux BSPCE qui sont comptabilisées dans le compte de résultat s'élevaient à 18 395 K€.

Au 31 décembre 2023, les charges liées aux BSPCE qui sont comptabilisées dans le compte de résultat s'élevaient à 7 273 K€.

Le tableau suivant résume les quantités, les prix d'exercice moyen et les mouvements intervenus sur les BSPCE durant l'année :

	Quantité 20 23 (en unité)	20 23 PMPE* (en €)	Quantité 20 22 (en unité)	20 22 PMPE* (en €)
<b>Disponible au 1er janvier</b>	<b>2 803 430</b>	<b>32,40</b>	<b>2 203 930</b>	<b>10,49</b>
Attribué pendant l'année	30 1361	83,83	824 200	83,83
Annulé pendant l'année	-62 000	12,89	-40 043	8,09
Exercé pendant l'année	-55 500	6,50	-184 657	5,63
Expiré durant l'année	0	0,00	0	0,00
<b>Disponible au 31 décembre</b>	<b>2 987 291</b>	<b>38,48</b>	<b>2 803 430</b>	<b>32,40</b>
Exercable au 31 décembre	2 519 180	31,86	2 318 103	30,51

\*PMPE: prix moyen pondéré d'exercice

### 13.3 Evaluation des BSPCE

Au 31 décembre 2023, la juste des valeurs des plans de BSPCE s'élève à 42 211 K€ vs. 29 490 K€ au 31 décembre 2022.

### 13.4 Résultat par action

Aucun calcul du résultat par action n'a été effectué.

## Note 14. Provisions

### Principes comptables

Les provisions sont destinées à couvrir des sorties de ressources probables dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés avec précision. Elles concernent principalement les litiges, les coûts de personnel et le régime des avantages postérieurs à l'emploi. L'estimation de la provision est basée sur les hypothèses les plus probables ou sur l'utilisation de méthodes statistiques, selon la nature des risques.

Les provisions sont comptabilisées en provisions non courantes ou courantes, en fonction de leur date de règlement. Les provisions pour risques ou litiges qui s'éteindront dans les 12 mois suivant la date de clôture, ainsi que celles liées au cycle normal d'exploitation, sont comptabilisées en passifs courants. Les autres provisions pour risques sont comptabilisées en provisions non courantes.

### Provisions pour garantie

En IFRS, selon la norme IAS 37, la garantie offerte aux clients conduirait à la comptabilisation d'une provision pour garantie car il existe une obligation contractuelle (de réparer les installations) dont l'échéance et le montant sont incertains.

La comptabilisation initiale est basée sur l'expérience du niveau des réparations et des retours. La garantie a une durée initiale de 2 ans en général, et l'effet d'actualisation est non significatif.

#### Provision pour contrat déficitaire

Si le Groupe a un contrat déficitaire, l'obligation actuelle au titre du contrat est comptabilisée et évalué comme une provision. Toutefois, avant qu'une provision distincte pour un contrat onéreux ne soit établie, le Groupe comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat. Le Groupe analyse à chaque arrêté les contrats par une approche détaillée pour identifier les éventuels contrats déficitaires.

### 14.1 Détail des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 20 23</b>	<b>31 déc. 20 22</b>
Provisions pour garantie clients	5 776	5 225
Provisions pour litiges	0	32
<b>Provisions courantes</b>	<b>5 776</b>	<b>5 258</b>
Provisions pour garantie clients	4 545	2 343
Provisions pour pensions et autres avantages du personnel	236	107
Autres provisions	297	212
<b>Provisions non courantes</b>	<b>5 077</b>	<b>2 662</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>10 854</b>	<b>7 919</b>

Voir la *note 15* pour plus de détails sur les obligations au titre des prestations définies.

### 14.2 Variations des provisions pour garantie client

La variation des provisions pour garantie se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 20 23</b>	<b>31 déc. 20 22</b>
<b>Au début de la période</b>	<b>7 568</b>	<b>5 234</b>
Augmentation	7 786	6 943
Reprise	-5 033	-4 608
<b>En fin de période</b>	<b>10 321</b>	<b>7 568</b>

## Note 15. Obligation au titre des avantages du personnel

### Principes comptables

Le Groupe gère des régimes de retraite et d'autres avantages sociaux en fonction de la législation et de la réglementation locales. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces obligations tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise dans le compte de résultat les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. L'obligation juridique ou implicite du Groupe pour ces régimes se limite au montant des cotisations.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations du Groupe sont comptabilisées au bilan et évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses sont présentées ci-après.

La charge comptabilisée dans le compte de résultat comprend :

- les droits supplémentaires acquis par les membres du personnel au cours de la période considérée (le « coût des services ») ;
- l'impact de toute modification des régimes existants sur les années précédentes ou de tout nouveau régime (le « coût des services passés ») ;
- la composante intérêts nets des coûts de pension (le « coût financier »).

Les deux premiers éléments sont présentés dans les coûts de personnel (voir note 4.3.1), le troisième est présenté dans le résultat financier net (voir note 12.4).

Les écarts actuariels concernant les hypothèses démographiques, financières et liées à l'expérience sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global.

Les pensions du Groupe et les autres régimes d'avantages sociaux concernent principalement la France.

### 15.1 Principales hypothèses retenues

<b>31 Dec 2023</b>	<b>France</b>
Taux d'actualisation	3,44%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%
Type de retraite	Départ volontaire à l'initiative du salarié

### 15.2 Valeur de l'obligation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Valeur comptable nette</b>
<b>Valeur de l'obligation au 31 décembre 2022</b>	<b>107</b>
Coût des services rendus au cours de la période	90
Coût financier	4
Prestations versées	0
Écarts concernant les ajustements liés à l'expérience	7
Changement d'hypothèses démographiques	0
Changement d'hypothèses financières	28
<b>Valeur de l'obligation au 31 décembre 2023</b>	<b>236</b>

## Note 16. Autres informations

### 16.1 Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers, notamment les risques de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de crédit.

L'approche globale du Groupe en matière de gestion des risques se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance financière du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques du Groupe est principalement supervisé par le directeur financier qui identifie, évalue et couvre les risques financiers en étroite collaboration avec les entités du Groupe.

Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions financières dérivées ou autres qui ne sont pas liées à ses besoins commerciaux ni dans des transactions financières dérivées à des fins spéculatives.

#### 16.1.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêts comprend principalement le risque de fluctuations des flux de trésorerie liés à la dette à taux variable, qui est en partie liée aux indices Euribor et Libor et qui peut avoir un impact sur les résultats financiers nets.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêts est centralisée.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'avait aucune dette brute à taux variable en cours.

#### 16.1.2 Risque de change

Le risque de transaction en monnaies étrangères est le risque qu'une variation défavorable des taux de change ait un effet négatif sur les flux de trésorerie des transactions opérationnelles libellées en monnaies étrangères.

Le Groupe est fortement exposé au risque de transaction de change. Une partie de ses achats est libellée en euros alors que ses ventes sont principalement libellées en monnaie locale. Par conséquent, les filiales sont exposées à des fluctuations qui peuvent avoir des effets négatifs sur leur marge opérationnelle.

Le Groupe est également exposé au risque de conversion qui concerne les entités aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Japon dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe consolidé, à savoir l'euro. Dans les états financiers consolidés, la contribution de ces filiales étrangères à l'actif net et au bénéfice, convertie en euros, peut être réduite de manière significative en raison des fluctuations des devises. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de solutions de couverture pour atténuer son risque de conversion des devises.

#### 16.1.3 Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses clients auxquels il vend des produits/solutions. Voir note 18.

#### 16.1.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure de régler ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

Le Groupe gère son risque de liquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, qu'il dispose à tout moment d'actifs liquides suffisants pour régler ses passifs lorsqu'ils arrivent à échéance, quelles que soient les conditions du marché.

Le Groupe a besoin de liquidités disponibles pour financer la croissance de ses activités.

Le Groupe peut accéder à la liquidité principalement par le biais des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ; les facilités de crédit bancaire à court et à long terme.

Au 31 décembre 2023, les liquidités disponibles du Groupe s'élèvent à 162,8 m€ dont 93,7 m€ d'équivalents de trésorerie.

### 16.2 Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 déc. 2022</b>
Avals et cautions	46 404	24 172
Autres engagements donnés	12 705	8 747
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>59 109</b>	<b>32 918</b>
Avals, cautions et garanties	10 32	11 971
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>10 32</b>	<b>11 971</b>

Les avals et cautions correspondent principalement à des engagements donnés et reçus souscrits auprès des banques dans le cadre des transactions avec les clients et les fournisseurs. Les autres engagements donnés sont principalement liés à la clause de garantie de possession dans le cadre du projet Imaginarium (nouveau siège du Groupe).

### 16.3 Litiges et passifs éventuels

Il n'y a pas de litiges ou de passifs éventuels qui ne soient pas provisionnés selon l'évaluation qui en est faite.

## 16.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau suivant indique le montant des honoraires des commissaires aux comptes de la société mère et de leurs cabinets partenaires pour les filiales consolidées par intégration globale.

<i>(en milliers d'euros)</i>	EY		Fabrice Veniard		Total	
	Montants		Montants			
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Honoraires des commissaires aux comptes, certification, contrôle des comptes de l'émetteur	231	149	45	38	276	187
Autres services rendus par les réseaux des commissaires aux comptes	20	8			20	8
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>157</b>	<b>45</b>	<b>38</b>	<b>296</b>	<b>195</b>

## 16.5 Related parties

### 16.5.1 Parties liées

Au 31 décembre 2022 et 2023, la société mère du groupe est Exotec SAS. Exotec SAS est contrôlée par des personnes physiques, dont les fondateurs du Groupe, et par des fonds d'investissement.

### 16.5.2 Transactions avec les parties liées

Pour le Groupe, les parties liées au sens de la norme IAS 24 sont les personnes ou entités qui ont le contrôle ou exercent une influence notable sur le Groupe.

En conséquence, selon l'analyse de la direction, les membres du comité exécutif (COMEX) (y compris les deux cofondateurs) et les filiales d'Exotec SAS sont considérés comme des parties liées.

Toutes les transactions et tous les soldes entre les filiales du Groupe ont été éliminés.

Au 31 décembre 2023, aucune transaction substantielle entre Exotec SAS et les parties liées du Groupe n'a été identifiée.

### 16.5.3 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les membres du CEOMEX :

Nom	Fonction
Romain Moulin	Founder / Chief Executive Officer
Renaud Heitz	Founder / Chief of Product / CTO
Yann Leca	Chief Financial Officer
Jules Briatta	Chief People Officer
Arthur Bellamy	Chief Revenue Officer
Thomas Genestar	Managing Director - BU Western Europe
Stanislas Normand	Managing Director - BU North America
Ryu Tatewaki	Managing Director - BU Japan
Markus Schlotter	Managing Director - BU Central Europe
Julien Perrin	Chief Industrial Officer
Pierrick Rebuffel	Chief Operations Officer

Leurs rémunérations sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Avantages du personnel à court terme*	3 308	2 515
Paiements fondés sur des actions	3 703	16 330
<b>Total de la rémunération des principaux dirigeants</b>	<b>7 011</b>	<b>18 845</b>

\* dont cotisations sociales de l'employeur

### 16.6 Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement matériel n'est intervenu postérieurement à la clôture qui justifierait de figurer à ce chapitre.